

LE PRÉVOYANT



L'UNION SAINT JOSEPH DU CANADA

Solidarité.

Réunissez-vous régulièrement, connaissez-vous mieux, cimentez l'union qui doit exister entre les membres de la société. En protégeant ses intérêts vous vous protégez vous-mêmes.



OFFICIERS

CONSEIL EXECUTIF.

Président d'Honneur, Mgr. J. T. Duhamel, Arch. d'Ottawa.
Chapelain Général, Monsignor J. O. Routhier, Vicaire-général.
Président Général, G. W. Séguin, Ottawa.
1er Vice-Président, J. A. Béliveau, Avocat, Grand Mère.
2e Vice-Président, J. S. Tétreault, Notaire, Sherbrooke.
Directeur Général, O. Durocher, Ex-Maire, Ottawa.
Chancelier Suprême, Rev. M. J. B. Bazinet, Plaisance.
Censeur Suprême, S. C. Larose, Employé Civil, Ottawa.
Contrôleur Supérieur, A. E. Brunet, Courtier, Montréal.
Trésorier Supérieur, L. A. E. St-Pierre, Comptable, Ottawa.
Receveur Général, Albert Pinard, Ottawa.
Médecin Général, J. U. Archambault, M.D., Hull.
Sergent d'Armes, P. H. A. Caron, Maire de Mont-Joli, Ste-Flavie Stn.

CONSEIL JUDICIAIRE.

Président, Rev. J. B. Bazinet, Chancelier Suprême, Plaisance.
Chanceliers Supérieurs, MM. J. M. Fleury, Ottawa; N. Wallot, Valleyfield;
J. Gratton, Hull; et J. P. Samson, Lévis.

CONSEIL FINANCIER.

Président, S. C. Larose, Censeur Suprême, Ottawa.
Censeurs Supérieurs, G. L. Fink, Ottawa; A. Caron, Hull; J. A. Tanguay,
Montréal; J. A. Gravel, St-Narcisse.

BUREAU MEDICAL.

Président, J. U. Archambault, M.D., Médecin Général, Ottawa.
J. A. Duhamel, M.D., Montréal; P. H. Bédard, M.D., Québec; J. A. St-
Denis, M.D., Montréal, et R. H. Parent, M.D., Ottawa.

AUDITEURS SUPERIEURS.

J. N. Rattey, J. F. H. Laperrière, Ottawa

SECRETAIRE GENERAL.

R. Bélanger, 325 rue Dalhousie, Ottawa.



Président d'Honneur, Mgr J. T. DUHAMEL, Archevêque d'Ottawa.



Le Frévoyant

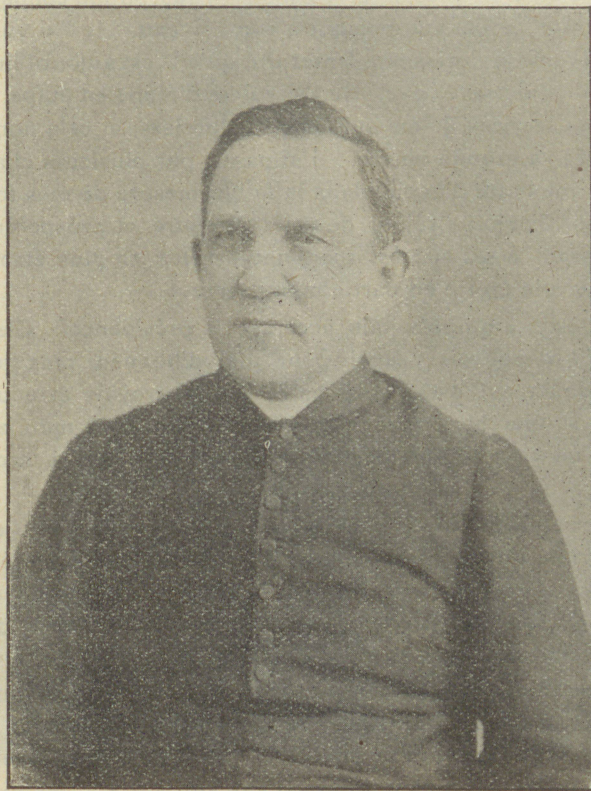
Organe Officiel de

L'UNION SAINT-JOSEPH DU CANADA.

Vol. XIV.—No 5.

OTTAWA, SEPT.-OCT. 1908.

Abonnement: \$1.00 par an.



Monsignor J. O. ROUTHIER, V. G., Chapelain général.

ADRESSE D'INAUGURATION DU PRESIDENT-GENERAL.

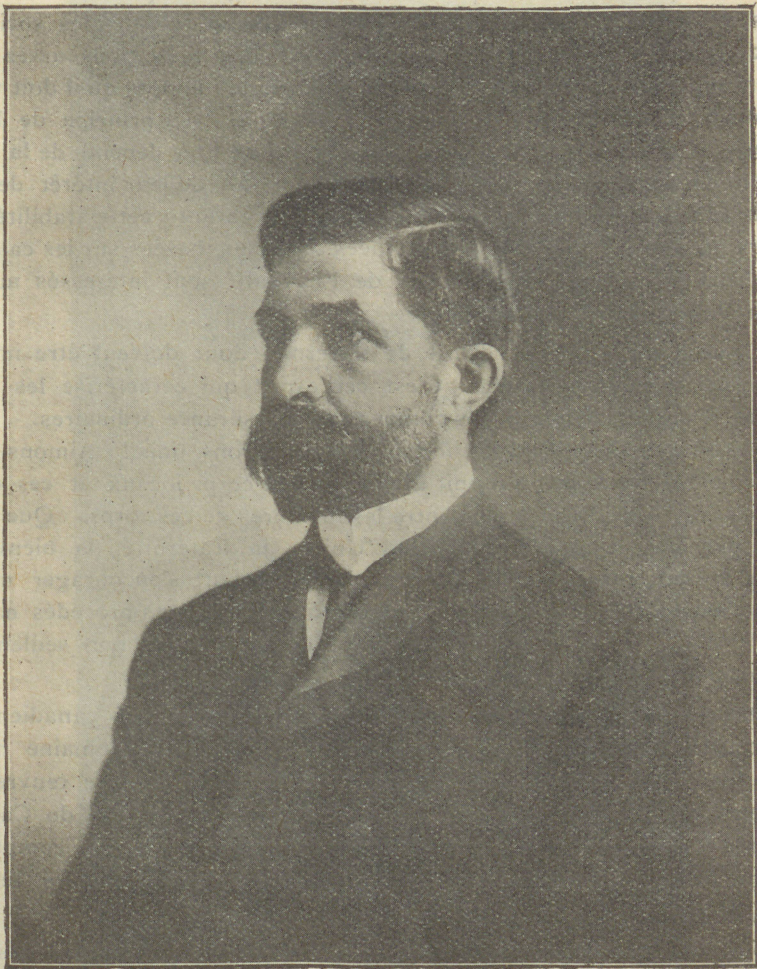
L'honneur que confère à un membre de l'Union St-Joseph du Canada la présidence de cette grande et belle société n'est surpassé que par la responsabilité qu'on assume en l'acceptant. Cette responsabilité a grandi avec les progrès de la société et est aujourd'hui devenue si lourde, que nombre de sociétaires s'étonneront que leurs représentants m'en aient chargé. J'aime à croire et à dire qu'ils sont nombreux ceux que l'Union compte parmi ses têtes dirigeantes, qui eussent mieux que moi rempli l'importante charge de président. C'est pourquoi j'apprécie plus hautement l'honneur qu'on m'a fait et suis plus anxieux de prouver au sociétariat que celui qu'il s'est donné pour chef réalise l'importance de ses fonctions et est prêt à mettre à son service toutes ses aptitudes et son expérience.

Je connais l'Union St-Joseph et l'Union St-Joseph me connaît. Membre depuis plus de 25 ans, je l'ai vue presque à son berceau. Je l'ai vue se développer, grandir et devenir la florissante fraternité qu'elle est aujourd'hui, j'ai appris à l'aimer et à m'identifier avec elle. Je l'ai suivie d'étape en étape. Lorsqu'elle a eu besoin de mes services, je me suis prêté volontiers, et cela non par intérêt, mais par amour de sa grande œuvre. J'ai passé par plusieurs charges de son administration et me flatte d'avoir, dans la faible mesure de mes forces, contribué à ses progrès. Toujours réjoui de voir s'étendre et prospérer notre chère société, applaudissant à ses succès, me liant de plus en plus étroitement avec elle, j'en suis venu à la croire en partie mon œuvre.

C'est là peut-être ce qui m'a fait accepter la présidence. C'est aussi que je considérais qu'il ne pouvait y avoir pour moi d'honneur plus grand, de responsabilité plus douce. C'est encore parce que je croyais être utile à notre association, dans sa marche ascendante, en lui vouant tout mon zèle et toute mon énergie, en mettant à son service l'expérience que j'ai acquise de son administration.

Si je m'enorgueillis à tel point de l'honneur qu'on m'a fait, je n'ai pas la présomption de croire que la continuation des progrès de la société dépendra de mes seuls efforts. Les directeurs qu'on m'a adjoints sont tous des hommes habiles et intègres, des mutualistes aguerris. Si j'ai confiance dans l'avenir, c'est qu'on m'a donné de tels collègues que si je ne savais pas justifier la confiance qu'on a placée en moi, la société n'en souffrirait aucunement. A ces collègues je demande appui et promets inébranlable loyauté. De la solidarité qui existera entre nous dépendra le succès de nos efforts individuels.

Qu'on me permette aussi de faire appel aux officiers des nos conseils et aux percepteurs de nos bureaux. Le progrès d'une association comme la nôtre dépend en majeure partie du dévouement et de l'enthousiasme de ceux qui dirigent ces succursales. Nulle société mutuelle ne peut être forte si ses corps locaux sont faibles et vacillants. Or cette faiblesse ne peut être attribuable qu'à l'apathie des officiers. L'Exécutif compte donc sur ces derniers. Il les



G. W. SÉGUIN, président général.

exhorte d'être fidèles à leurs engagements et loyaux à la société et à ses directeurs.

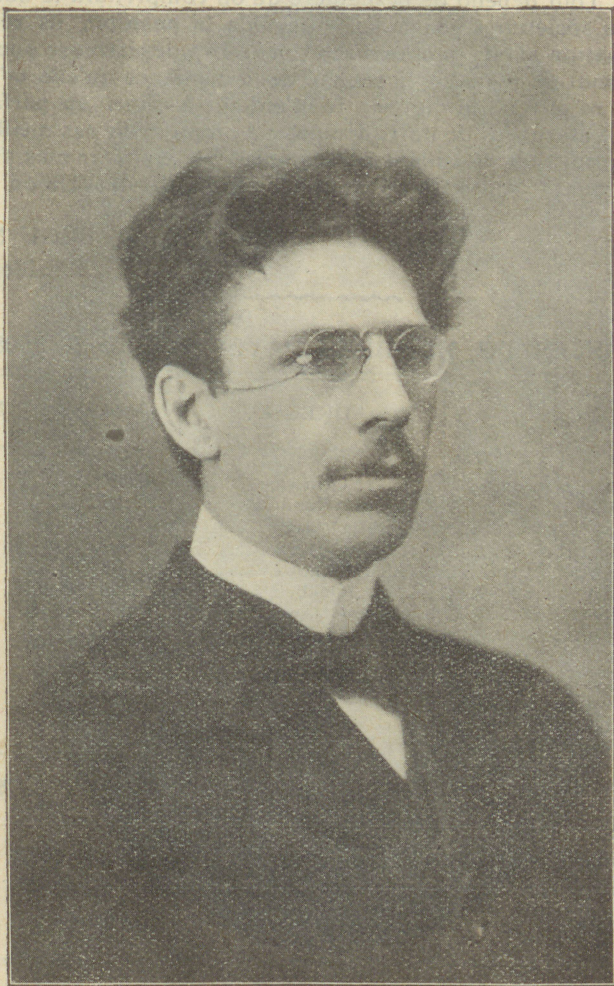
Au nom de l'Exécutif, je m'adresse aussi aux membres de l'Union St-Joseph en général. Leurs représentants, réunis en session fédérale, ont cru opportun de modifier la constitution et de suggérer une révision de l'échelle de taux de la société. Conscients de leurs responsabilités, ils n'ont pas perdu de vue les possibilités de l'avenir pour se prévaloir des avantages du présent. Ils se sont inspirés du principe fondamental qui régit l'assurance dans les sociétés du genre de la nôtre : " Tout membre doit payer des cotisations assez élevées pour former, avec les intérêts composés, pendant les années qu'il doit vivre, le montant de son certificat de dotation ". C'est là le strict principe de la saine assurance, et comme la sûreté des risques de nos assurés dépend de la stabilité financière de notre société, ils comprendront qu'il est de leur intérêt de donner leur adhésion à toute mesure qui sera de nature à garantir cette stabilité. Rien d'ailleurs ne sera fait que sur des données certaines, basées sur les calculs des plus habiles actuaires. Les officiers de l'Exécutif sont intéressés au même point que les autres membres.

Je fais aussi appel à l'esprit de fraternité dont doivent être imbus les membres de l'Union St-Joseph. C'est cet esprit qui caractérise les sociétés mutuelles et qui les distingue des compagnies d'assurance ordinaires. Puisque nous nous sommes qualifiés du nom d'Union, soyons unis ! Aimons-nous et aidons-nous ! Que le lien qui unit l'Exécutif aux corps locaux et ces derniers entre eux se resserre encore plus entre les membres de ces corps. Que l'intérêt ne soit pas le seul motif dirigeant. L'Union, la fraternité, la bienveillance mutuelle doivent aussi avoir leur large place. Il faut s'encourager mutuellement et s'entraider. De cet échange de services et de bons procédés naîtra un sentiment d'estime et d'affection fraternelle dont profiteront non seulement les membres individuellement, mais toute la société en général.

Il est une sphère où l'Union St-Joseph, à titre de société canadienne-française et catholique, peut jouer un grand rôle. Dans le domaine national, comme dans celui de la mutualité, notre association peut faire œuvre digne. Nous recrutons nos membres dans les centres canadiens-français du Canada et des États-Unis. Partout, nous sommes en contact avec nos compatriotes. Nous sommes en mesure de voir leurs difficultés, de connaître leurs besoins et souvent de porter remède aux griefs.

Nous ne réalisons pas assez quelle force peut exercer une association comme la nôtre, quelle influence elle peut avoir pour l'amélioration du sort de notre race. Que faudrait-il faire pour ne pas faillir à cette grande mission ? Chacun de nos conseils locaux devrait être un foyer de patriotisme. Tout ce qui intéresse la cause nationale et catholique devrait l'intéresser. La propagation des idées nationales, la conservation de notre langue, la défense de nos droits et de notre religion, l'éducation de nos enfants, ce sont là autant de sujets qui devraient engager notre attention pratique.

Que le titre de membres de l'Union St-Joseph ne nous distingue pas seule-



J. A. BÉLIVEAU, 1er vice-président.

ment comme protecteurs de l'avenir de nos familles, mais aussi comme protecteurs de l'avenir de notre race !

A titre de président, je désire aussi faire appel à nos organisateurs et agents. Le conseil exécutif a en eux toute confiance et les prie de continuer l'œuvre si efficace du passé. Ils comprennent l'importance de leur travail, et nous comptons qu'ils sauront justifier la confiance qui leur est accordée.

Qu'on me permette de dire que je crois que nous sommes à l'aurore d'une ère nouvelle. Tout dépend de la manière qu'on comprendra le nouvel ordre de choses. Si les sociétaires sont à la hauteur de la position, ils réaliseront que toute temporisation serait dangereuse et peut-être désastreuse pour l'avenir.

En terminant, je remercie la société de la confiance qu'elle m'a montrée et j'espère que je m'en rendrai digne. Je m'engage à rester en parfaite harmonie avec les idées fraternelles de notre Union et à promouvoir ses meilleurs intérêts; à ne pas faire prévaloir mes idées personnelles, ni exploiter mes théories. Le but unique de mon travail sera l'avancement continu de l'Union St Joseph du Canada.

G. W. SÉGUIN,
Président Général.

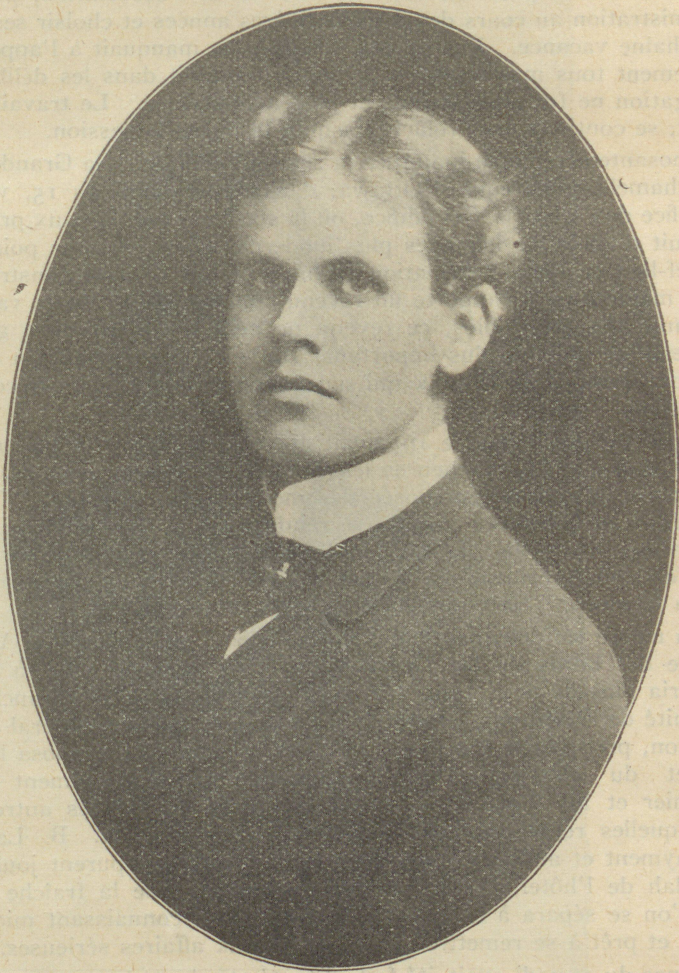
DECES DE MEMBRES PAYES EN AOUT 1908

NOMS	ADRESSE	CAISSE	MONTANT	
Geo. Barbeau	Ottawa	CD	1000	00
Henri Normandin	Saint-Rémi-Nap	BC	900	00
Benj. Valiquette	Ottawa	AB	988	63
René Mavaut	Ottawa	AB	1000	00
Evariste Choquette	Ottawa	CD	1000	00
Rose Anna Huot	Québec	E	200	00
J. B. E. Saucier	Ottawa	C	1000	00
Alex. Dessureault	Sainte Thècle	BM	450	00
Chas. Dufresne	Ottawa	AB	400	00
Aurèle Proulx	Buckingham	C	500	00
E. Veillette	Saint-Narcisse	BC	868	96
Alph. Foisy	Ottawa	BM	450	00
TOTAL			\$8757	59

DECES D'EPOUSES PAYES EN AOUT 1908.

NOMS	ADRESSE	CAISSE	MONTANT	
Emery Depin	Sainte-Anne-Prescott ..	BC	100	00
E. Rouleau	Valleyfield	BC	100	00
J. Allaire	Coaticook	BC	100	00
E. Villeneuve	Arnprior	AB	75	00
A. Lalonde	Saint-André-Avellin ..	BC	100	00
J. Daigneault	Contreccœur	BC	100	00
N. Carrière	Montebello	BC	100	00
Jules Nadon	Espanola	CD	75	00
TOTAL			\$750	00

La Session fédérale.



Notaire J. S. TÉTREAULT, 2e vice-président.

La Session fédérale.

Le 15 août dernier s'ouvrait à Ottawa la sixième session fédérale de l'Union St-Joseph du Canada. Les délégués des trois districts où la société exerce son œuvre s'étaient réunis pour discuter les affaires de l'association, pour juger de son administration au cours des deux dernières années et choisir ses officiers pour la prochaine vacance. Pas un des délégués ne manquait à l'appel, et dès le commencement tous manifestèrent le plus vif intérêt dans les délibérations. Jamais délégation ne fut plus assidue et plus industrieuse. Le travail, sérieux et intelligent, se continua sans relâche jusqu'à la fin de la session.

Une imposante cérémonie inaugura la session fédérale. Sa Grandeur Monseigneur Duhamel, archevêque d'Ottawa, dans l'après-midi du 15, vint bénir le nouvel édifice de l'Union. Cet édifice, où la société a ses bureaux principaux, a été construit d'après les idées les plus modernes et est en tous points digne d'être le chef-lieu de notre association. Outre ce fait il a été construit et divisé de telle manière qu'il rapporte un revenu considérable. Vu la valeur toujours croissante des immeubles, ce revenu ne peut que s'accroître graduellement et devenir de plus en plus important. La société en général a donc une dette de reconnaissance pour ceux qui ont conçu l'idée de cet édifice et l'ont mise à exécution.

La journée du dimanche, le 16, avait été réservée pour la fête religieuse et le banquet d'usage. A dix heures les délégués se réunissaient et, précédés d'une nombreuse procession composée des membres des conseils d'Ottawa et de Hull, fanfares et bannières en tête, se rendaient à la basilique pour assister à la grand'messe solennelle. Le choeur de la basilique, sous l'habile direction de M. A. McNicoll, président du conseil No 1 et du conseil de district d'Ottawa, chanta la messe. Sa Grandeur l'archevêque siégeait au trône.

Après la messe les délégués, hôtes de la société, se rendirent à Aylmer, la coquette ville des bords du lac Deschênes. Dans la vaste salle à dîner de l'hôtel Victoria plus de deux cents convives firent honneur à la franche hospitalité du comité de réception. Monseigneur Routhier, vicaire général et chapelain de l'Union, présidait le banquet. Le dîner terminé l'on proposa les santés du pape et du clergé à laquelle répondirent éloquemment Monseigneur Routhier et M. Pacaud, de Windsor. Puis vinrent les autres santés d'usage auxquelles répondirent MM. Clovis Laporte, E. A. B. Ladouceur, L. E. O. Payment et autres. Après le dîner les délégués purent jouir, sur la large verandah de l'hôtel, de la température idéale et de la fraîche brise du lac. Enfin l'on se sépara à la fin de l'après-midi, se connaissant mieux, s'aimant mieux, et prêt à se remettre le lendemain aux affaires sérieuses.

A la séance du samedi avait été fait, discuté et adopté le rapport du comité des lettres de créance. A la séance du lundi matin fut nommé le comité des comités qui fit rapport après une courte suspension. Furent nommés un comité de finance, un comité de législation, un comité de distribution du travail, un comité de publicité, un comité de propagande, un comité judiciaire, un comité des requêtes et appels, un comité de réception, un comité du bien de l'ordre et un comité d'enquête sur la construction de l'édifice. La séance fut ensuite suspendue pour permettre à ces comités de se réunir.

La séance de l'avant-midi du 17 août fut consacrée aux affaires de routine. Nous insérons ici un extrait du procès-verbal de la séance de l'après-midi du même jour.



O. DUROCHER, directeur général.

“La séance est suspendue pour la réception de Sa Grandeur Mgr. J. T. Duhamel, archevêque d'Ottawa.

“Sa Grandeur, entre dans la salle des séances, accueillie par les applaudissements des conseillers. Au nom de la délégation le Rév. M. Chatelain, curé de Thurso, souhaite la bienvenue au distingué visiteur. Il lui dit comment la délégation est heureuse et fière de l'honneur que lui fait son vénéré président d'honneur, le doyen de l'épiscopat canadien. Il lui exprime la reconnaissance des sociétaires de leur avoir donné pour chapelain général Mgr. J. O. Routhier, ce prêtre si dévoué à la cause catholique et canadienne-française. Il lui présente l'hommage du respect et de la vénération des 23,000 membres de l'Union St-Joseph et demande pour les délégués la bénédiction épiscopale.

“Les délégués s'étant agenouillés, Sa Grandeur les bénit eux et leurs travaux.

“Sa Grandeur répond ensuite aux paroles de bienvenue du Rév. M. Chatelain. Il dit combien il est touché de l'hommage qu'il lui a fait de la soumission des membres de l'Union St-Joseph. Il a toujours aimé, dit-il, cette association si catholique et si canadienne-française. Fondée d'abord pour les ouvriers seulement, elle a grandi à pas de géants et embrasse aujourd'hui toutes les sphères de la société. Ses bureaux occupent aujourd'hui un superbe édifice, et il applaudit à cette nouvelle preuve de prospérité. Il exhorte les délégués à travailler avec paix, concorde et union dans les meilleurs intérêts des sociétaires qu'ils représentent. Il a confiance dans les lumières et le bon esprit de la délégation et espère que la session fédérale de 1908 sera fertile en bons résultats pour notre association. Pour lui, il lui continuera toujours son estime et sa sympathie.

“Mgr. J. O. Routhier, chapelain général, adresse ensuite la parole aux délégués. Il rappelle le souvenir du regretté Mgr. Guigues, évêque d'Ottawa, qui a vu les commencements de l'Union St-Joseph, et qu'il a aimée et protégée. Ottawa, dit-il, a été le berceau de la société, elle l'a vu naître et grandir, et nulle part notre grande association n'est autant aimée. Il dit aux délégués que leur convention est une réunion d'hommes d'affaires qui ont en mains les intérêts des 23,000 membres qu'ils représentent. Il les exhorte à la concorde et les engage à choisir, sans parti pris, les meilleurs officiers possibles. Il espère que les délibérations de la convention porteront d'heureux fruits.

“M. le président général remercie Sa Grandeur Mgr. Duhamel et Mgr. Routhier de leur visite et des bienveillantes paroles qu'ils ont adressées aux délégués. Il leur donne l'assurance que la délégation se fera un devoir de suivre leurs bons conseils.

“La séance est levée pour permettre à la délégation de poser en groupe pour sa photographie.

“Reprise de la séance pour la réception du contrôleur Hopewell, représentant le maire d'Ottawa. M. Hopewell est accueilli par les vifs applaudissements de l'assemblée. Le conseiller Boudreault, son collègue au conseil municipal d'Ottawa, lui souhaite la bienvenue au nom de la délégation. Il fait à notre hôte distingué un bref historique de la société qui a vu le jour dans cette capitale du Canada et qui a marché de progrès en progrès; de cette société qui compte aujourd'hui 23,000 membres, qui a payé plus de \$700,000 en bénéfices de décès et de maladie, qui répand ses bienfaits dans tout le Canada, qui ouvre de nouveaux champs de recrutement aux Etats-Unis. Il fait l'éloge du contrôleur Hopewell, un apôtre du progrès, un homme dévoué à toutes les causes humanitaires. Il le remercie de sa présence au milieu de nous et lui exprime le plaisir qu'ont les délégués d'être réunis dans la belle capitale du pays.

“Le contrôleur Hopewell, en se levant pour répondre, remercie la délégation.



REV. J. B. BAZINET, Chancelier Supérieur.

ton du bon accueil qui lui a été fait. Il se dit fier que la ville possède les bureaux d'une aussi belle et grande association et qu'elle en ait été le berceau. Il fait l'éloge de la ville d'Ottawa, qui est pour lui la plus belle et la mieux ordonnée et policée de toutes les cités canadiennes. Il dit son estime pour l'oeuvre de la mutualité et félicite l'Union de ses progrès. Il souhaite la plus cordiale bienvenue aux délégués, leur accordant tous les privilèges et toutes les libertés de la ville d'Ottawa.

"Le conseiller F. R. E. Campeau remercie le contrôleur au nom des délégués."

A la séance du matin du 17 août sont lues deux dépêches, l'une de la convention des Artisans Canadiens-français, réunie à Montréal, et l'autre de la délégation de l'Alliance Nationale, siégeant à Sherbrooke, offrant leurs meilleurs souhaits de prospérité, en même temps que l'expression de leur amitié fraternelle à leurs confrères de l'Union St-Joseph du Canada. Appréciant ce témoignage d'estime de la part de ces sociétés-soeurs, il est résolu d'adresser une dépêche en ce sens à la société des Artisans et aux représentants de l'Alliance Nationale.

Sont présentés à cette séance les premiers rapports du comité de distribution, du comité des appels et griefs et du comité de publicité. Tous trois sont adoptés.

La première séance du 18 s'ajourne après la lecture du procès-verbal, pour permettre aux comités de se réunir. Il en est de même de la séance de l'après-midi.

A la séance du soir de ce jour le comité des appels et griefs fait un rapport qui est référé au comité de distribution.

Les séances générales du 19 et du 20 sont de courte durée, les comités n'ayant pas encore terminé leur travail.

A la séance du matin du 21 divers comités font rapport. Ces rapports sont lus, discutés adoptés ou rejetés article par article. Entre autres questions est discutée celle des prêts et placements. Après mûre délibération, il est résolu que dorénavant tous les placements ne seront faits qu'après avoir demandé des soumissions.

Cette séance adopte le rapport du comité de finance, après l'avoir étudié en détail et modifié, puis elle commence l'étude du rapport du comité de législation. Les divers amendements au code, tels que suggérés, sont mis à l'étude et approuvés, modifiés, laissés en suspens ou rejetés.

A la séance du soir du 21 il est résolu d'adresser un message à sa Sainteté Pie X, lui offrant, au nom de 24,000 membres de l'Union St-Joseph du Canada, le tribut de leur vénération, l'hommage de leur filiale soumission et leur souhaits de longue vie à l'occasion de son jubilé sacerdotal; résolu de plus qu'une offrande de \$100 soit faite à Sa Sainteté, la priant d'accepter cet humble tribut de notre société.

La séance ayant repris l'étude du rapport du comité de législation, ce dernier est adopté tel que modifié, et il est résolu que le code de l'Union soit amendé en conséquence et qu'il en soit publié une nouvelle édition.

A la première séance du 22, discussion du rapport du comité de propagande. Après discussion, ce rapport est adopté tel que corrigé et modifié.

Etude et discussion du rapport du comité du bien de l'ordre auquel sont joints les rapports du greffier général, de l'actuaire et du médecin général qui lui avaient été référés. Ce rapport est adopté avec certaines modifications.

A la séance de l'après-midi est discuté un rapport supplémentaire du comité de finance, et un autre du comité des appels et griefs. Tous deux sont adoptés.



S. C. LAROSE, Censeur Suprême.

Le comité d'enquête sur la construction de l'édifice présente un rapport complet et détaillé, qui est adopté.

La séance choisit la ville d'Ottawa pour la réunion de la prochaine session fédérale qui aura lieu au mois d'août 1911.

Les appointements du médecin général sont fixés à \$3,000 par année.

Les mesures de la session fédérale sont sanctionnées et on leur donne force de loi immédiate.

Puis l'on procède à l'élection des officiers qui sont choisis dans l'ordre suivant :

Président général — G. W. Séguin, Ottawa.

1er vice-président — J. A. Béliveau, Grand'Mère.

2e vice-président — J. S. Tétreault, Sherbrooke.

Directeur général — O. Durocher, Ottawa.

Chancelier suprême — J. B. Bazinet, Plaisance.

Censeur suprême — S. C. Larose, Ottawa.

Contrôleur supérieur — A. E. Brunet, Montréal.

Trésorier supérieur — L. A. E. St-Pierre, Ottawa.

Receveur général — A. Pinard, Ottawa.

Médecin général — J. V. Archambault, Hull.

Sergent d'armes — P. H. A. Caron, Ste-Flavie Station.

Chanceliers supérieurs — J. M. Fleury, Ottawa; N. Wallot, Valleyfield; J. P. Samson, Lévis; Jules Gratton, Hull.

Censeurs supérieurs — G. L. Fink, Ottawa; L. A. Caron, Hull; J. A. Tanguay, Montréal; J. A. Gravel, St-Narcisse.

Auditeurs supérieurs — J. N. Rattey, Ottawa; J. F. H. Laperrière, Ottawa.

Ces officiers ayant été proclamés élus et ayant prêté le serment d'office, la session fédérale se termine.

Ce court compte rendu ne donne aucune idée juste du travail accompli par la session. Néanmoins si nous ajoutons que les comités ont longuement étudié toutes les questions de leur ressort; que la délégation en général s'est efforcée d'approfondir tous les problèmes; que ses recommandations sont de la plus haute importance et s'inspirent toutes de la protection des intérêts de la société, l'on réalisera que la session de 1908 donnera de précieux résultats.

Extrait du Rapport du Médecin Général à la Session Fédérale.

MOYENNE DES DECES.

" Comme je l'ai dit plus haut, nous avons eu, durant le dernier terme, 243 décès, ce qui, calculé sur l'effectif de nos sociétaires depuis 1½ an, qui est de 22,641, nous donne une moyenne de décès de 5 3/10. La Société St-Joseph peut donc s'enorgueillir d'avoir la plus faible moyenne de décès de toutes les sociétés mutuelles qui font affaire au Canada.

Je ne crois pas que personne puisse trouver à redire sur la sélection de nos risques, puisque dans les six dernières années, notre moyenne de décès a été inférieure à 5 par mille.

Et comme vous ne l'ignorez pas sans doute, la moyenne de décès telle que fixée par les actuaires, d'après la moyenne d'âge de nos membres, c'est-à-dire 32 ans et une fraction, est de 8¾ par mille, c'est-à-dire que si nous avions la moyenne ordinaire, nous aurions eu plus de trois



A. E. BRUNET, contrôleur supérieur.

décès par mille de plus par année, c'est-à-dire 135 décès pour les deux ans. En d'autres termes, la classification des risques a épargné à la société plus de \$135,000.00, c'est-à-dire que notre faible moyenne de décès nous a permis, en grande partie, de réaliser notre surplus.

On ne peut pas dire que cette faible moyenne est due à l'augmentation de l'effectif, puisque, prenant pour base l'effectif de la société au dernier rapport et en comptant même les décès parmi les nouveaux membres, au nombre de 34, notre moyenne ne serait encore que 6 et une fraction. D'un autre côté, si on calcule les décès sur les anciens membres, en supprimant les décès parmi les nouveaux membres, la moyenne ne serait que de $5\frac{1}{2}$. Ces chiffres sont, à notre point de vue, absolument rassurants pour l'avenir de la société.

Je suis convaincu, en outre, que cette moyenne de décès peut être encore abaissée par le choix judicieux de nos médecins examinateurs, par leur surveillance plus sévère dans l'accomplissement de leur devoir, et surtout par la coopération des percepteurs et receveurs qui devront s'efforcer de se conformer à la clause du code relative à la réintégration, et par le concours plus actif de nos conseils locaux dans l'admission des nouvelles recrues.

Nous avons tout lieu d'espérer qu'avec notre nouveau système de propagande, le choix de nos aspirants sera encore grandement amélioré, puisque la société sera moins exposée à admettre des mauvais risques."

Extrait du Rapport du Greffier Général à la Session Fédérale.

RECRUTEMENT DU 1er JUILLET, 1906, au 1er JUILLET, 1908.

Total des membres admis, d'après les minutes.....	11,970	
Sur ce nombre ont été rayés, (registre insc.).....	2,092	
Nombre de nouveaux membres actifs payant les nouveaux taux		9,278
Total des membres rayés	6651	
Effectif au 1er juil. 1906.....	17,292	
Plus membres admis	11,970	
		29,262
Moins effectif 1er juil. 1908.....	22,611	
		6,651
Nombre de membres rayés payant les anciens taux 6,651—2,692..	3,759	

x

Revenu en cotisations.

La durée du sociétariat étant en moyenne de 15 mois et la cotisation moyenne de \$1.50 par mois—\$1.50 x 15 x 9278.... \$208,755.00

Coût des membres.

Recrutement, \$7.00 x 9278.....	\$64,946	
Membres rayés, \$4.00 x 2692.....	10,768	
Décès 34, 1000 x 34..	34,000 (Moyenne)	
Bénéfices en maladie payés.....	5,000	
Perception 5% sur \$208,755....	10,000	
		124,714
Bénéfice net de.....		
		\$84,041

x

Augmentation de la caisse de réserve de ce chef..... \$10,437 75



L. A. E. ST-PIERRE, Trésorier Suprême.

N. B.—Sur les 34 décès de membres admis pendant le dernier exercice, 14 seulement étaient entrés pendant le concours ; ce qui prouve que les examens et les révisions ont été faits avec le plus grand soin. D'ailleurs notre moyenne de décès n'est que de 51 $\frac{3}{10}$ %.

J. M. FLEURY,
Greffier général.

Extrait du Rapport du Censeur Suprême à la Session Fédérale.

"Nous avons appuyé le comité de construction dans ses travaux pour la raison purement économique que le coût de construction de l'édifice que nous occupons actuellement devait être, et est en réalité un placement avantageux à plusieurs points de vue.

En effet, l'édifice actuel, quoique prêt très tard au printemps, rapporte déjà plus de 11% de revenus et, toutes dépenses payées, au delà de 6% ; et de plus est un monument pour notre belle et grande société.

Nous sommes convaincus que ce placement rapportera davantage dans l'avenir.

Vous constaterez que la réserve fiduciaire qui était lors de la dernière session de \$52,343.92, est maintenant de \$105,502, soit une augmentation de \$53,159, c'est-à-dire une augmentation de 100%.

La réserve générale s'est aussi élevée de \$75,302.09 en 1906 à \$119,893.61, au 1er juillet 1908, c'est-à-dire un accroissement de \$44,591.52.

Les dépenses d'administration pour les deux ans ne sont que de \$180,540.17, alors que d'après le code, la somme de \$228,886.64 était disponible à cette fin, laissant un excédent de \$48,346.47, non dépensés.

Nous ne voulons pas établir de comparaison avec les autres sociétés du même genre que la nôtre. Nous nous contenterons de vous faire remarquer que les frais d'administration ont été certainement aussi modérés que par le passé, si vous tenez compte du chiffre d'affaires de la société qui a été de \$717,064.52, du surplus accumulé de \$121,164.02, et de la prospérité générale de l'Union.

L'actif réel de la société est de \$365,533.95. Si nous déduisons de ce montant les argents dus aux héritiers de la caisse sociale, (c'est-à-dire) le montant de \$128,404.81, il nous reste \$237,129.14 net.

La somme des placements faits durant le terme a été de \$88,999.95, plus le coût de l'édifice, soit \$63,264, total \$152,263.95. Ces placements ont été faits avec toute la prudence possible et à des taux très avantageux, le tout rapportant au delà de \$12,000.00 de revenu par année."

BENEFICES PAYES AU COURS DU MOIS D'AOUT.

Bénéfices en maladie payés par les conseils	3046.07
Bénéfices en maladie payés par l'Exécutif	1126.08
Décès, par versements	4978.00
" règlement en entier	8757.59
" d'épouses	750.00
Bénéfices d'invalidité	140.00

\$18,797.74



ALBERT PINARD, Receveur Général.

BEAU RALLIEMENT.

L'UNION ST-JOSEPH ENTRE DANS UNE SPHERE DE PROGRES A NORTH BAY.

Installation du nouveau conseil — Discours éloquents et patriotiques — Les Canadiens s'unissent sous la bannière de l'Union.

Les Canadiens-français de North Bay se rappelleront longtemps de la belle installation du conseil St-Jean-Baptiste, n° 167, de l'Union St-Joseph du Canada. Cette inauguration eut lieu dans la salle Ferguson et avant deux heures de l'après-midi les membres ainsi que plusieurs citoyens notables de l'endroit s'étaient rendus pour être témoins de la cérémonie d'installation et entendre les discours. La salle bien décorée présentait un joli spectacle et lorsque l'on annonça l'arrivée des officiers supérieurs, l'auditoire les salua par de vifs applaudissements, leur offrant une bienvenue des plus cordiales.

Après les préliminaires d'usage, le président général, M. G. W. Séguin, fut prié par l'officier installateur, le président du conseil de district McNicol, de présider à l'installation. Le président général prit le fauteuil et dans un discours aussi bien pensé que bien dit, fit l'historique de la société, faisant aussi allusion à l'un des buts de l'union, qui est d'unir les Canadiens-français dans une mutualité saine et solide; de jouer le rôle d'avant-poste à la société St-Jean-Baptiste et de perpétuer l'usage de la langue française; de se servir de la société comme une forteresse pour la protection des intérêts nationaux. M. Séguin conclut en disant qu'il éprouvait un bien grand plaisir de présider à l'installation. Depuis longtemps il observait avec un vif intérêt le développement des intérêts franco-canadiens dans le nouvel Ontario, particulièrement lorsqu'il s'agissait de question scolaire. Il faisait des vœux pour le succès des nôtres. Depuis qu'il était élu au poste de président il rêvait de faire de l'Union St-Joseph un véritable porte étandard dans la lutte pour la suprématie de notre race.

Avant de prendre son siège le président fit quelques remarques élogieuses envers le clergé et remercia le chapelain pour la grande sympathie qu'il avait toujours manifestée envers la société.

Les élections suivirent avec le résultat ci-dessous :

Président, Dr Bédard; 1er vice-président, Ferdinand Gratton; 2e vice-président, Félix Labrèche; secrétaire Wilfrid Aubry; trésorier, Onésime La Rocque; receveur, J. B. Blanchet; visiteurs, L. Cusson, Barnabé Chatelain; commissaire-ordonnateur, Ernest Gauthier; censeurs, Octave Gauthier, Jos. Boulet, Ed. Labrèche.

Après quelques remarques bien appropriés, le président général fit prêter le serment d'office. Le nouveau président local, le Dr Bédard, appela à la tribune le président du conseil de district McNicol. Dans une courte et éloquente allocution, ce dernier demanda aux sociétaires de se hâter de participer aux bienfaisantes relations des membres de l'Union St-Joseph. Le conseil de district, établi dans le but de coopérer avec l'exécutif, avait une mission importante à remplir et en sa qualité de président il se proposait de travailler de concert avec les officiers supérieurs au succès d'une société dont les bienfaits étaient universellement reconnus. Il remercia l'auditoire et invite les jeunes Canadiens à se faire inscrire comme membres sans retard.



DR J. U. ARCHAMBAULT, médecin général.

Le Dr Archambault, médecin général, succéda à l'orateur et dans une improvisation des plus heureuse, retraça le passé de l'Union St-Joseph du Canada, ses progrès et son développement extraordinaires. Il discuta la mutualité au point de vue religieux et national et fit un vibrant appel au patriotisme des Canadiens-français.

Le Dr Archambault fut attentivement écouté et vivement applaudi. Vint ensuite l'échevin C. S. O. Boudreault qui se borna à discuter la question du recrutement, les devoirs individuels et collectifs des officiers, la nécessité de porter une attention particulière à l'administration locale du conseil. Généralisant, il démontra le danger pour les Canadiens de s'affilier aux sociétés étrangères et appuya fortement sur l'importance d'un groupement sous la bannière de l'union St-Joseph.

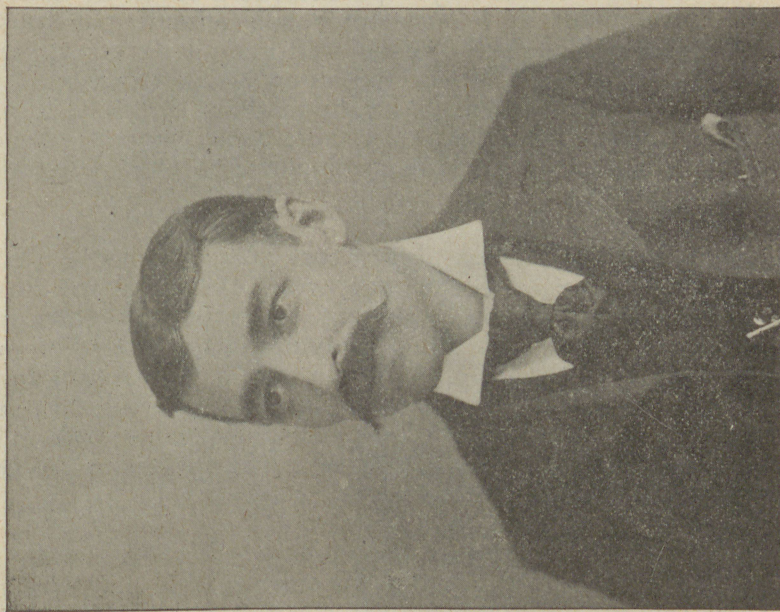
Le chapelain, le rév. père Dufresne, s'exprime heureux de remercier les orateurs qui l'ont précédé et les félicite des généreux sentiments qui les animent. Il dit qu'il est un admirateur de la société. L'union, dit-il, offre certainement de grands avantages, et s'il est vrai de dire que l'union fait la force, raison de plus de ne pas hésiter de s'enrôler comme membres. Si les Canadiens sont fiers de leurs droits et de leurs libertés ils seront forts et auront le succès désiré. Il n'a aucun doute que la société St-Joseph est bien administrée, qu'elle est supérieure à plusieurs autres sociétés-sœurs. Comme elle s'affirme catholique, elle peut faire un bien inappréciable au milieu de nôtres.

Le Dr Bédard, président du conseil, se lève au milieu des applaudissements et présente à l'auditoire un jeune homme de beaucoup de promesse, M. L. Séguin, qui, prenant pour texte "Dieu et patrie," fait un éloquent discours, qui fut fort apprécié. M. Séguin est l'un des fils du président général. Il est au séminaire de Montréal où il termine son cours en Théologie et se prépare à entrer dans la vie religieuse pour le diocèse du Sault Ste-Marie.

Le docteur Bédard, toujours en verve, remercie les officiers de la Saint-Joseph du Canada pour le sacrifice qu'ils ont fait en venant rehausser par leur présence cette inoubliable installation. Il est convaincu que cela portera de bons fruits et que d'ici à quelque temps plusieurs de nos bons Canadiens se feront un devoir d'appartenir à une société bénie de la Providence et qui distribue ses bienfaits d'un bout à l'autre du pays.

Clôture par la prière ordinaire, une poignée de main des plus chaleureuse et sympathique, et les officiers supérieurs laissent la gare de North Bay enchantée de leur voyage et du succès de l'installation.





J. F. H. LAPERRIÈRE, auditeur supérieur,



J. N. RATTEY, auditeur supérieur,

AVIS IMPORTANT

BUREAU DU PRÉSIDENT GÉNÉRAL

OTTAWA, le 17 septembre 1908.

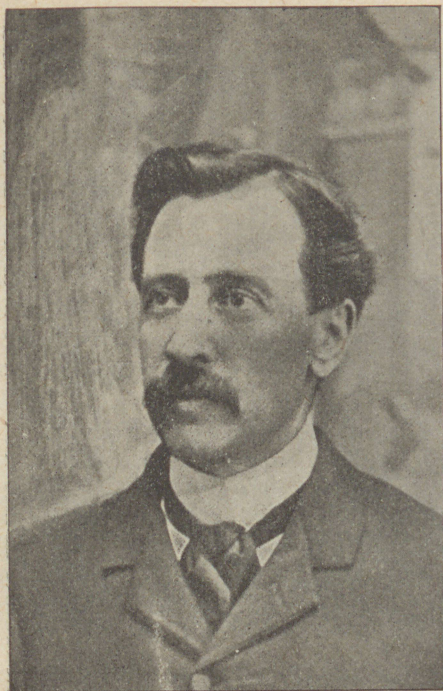
Aux Percepteurs, Receveurs et Agents

de l'Union St-Joseph du Canada :

Si l'Exécutif de l'Union St-Joseph cherche à ouvrir de nouveaux champs de recrutement et à augmenter son effectif par tous les moyens possibles, à plus forte raison s'efforce-t-il de conserver ses membres. Pour cela, il lui faut l'active coopération des receveurs et percepteurs. Si l'enthousiasme se refroidit dans certaines localités, si un certain nombre abandonnent la société ou se laissent rayer de la liste des membres, cela est dû, dans la plupart des cas, à l'apathie de nos officiers.

Nous demandons donc aux percepteurs et receveurs leur coopération. Depuis quelques années, nous avons en usage une formule (n° 21) sur laquelle le percepteur devrait, chaque mois, inscrire les noms des membres suspendus, et qu'il devrait nous retourner en même temps que son rapport. Cette formalité a été négligée par la grande majorité. C'est aujourd'hui notre ferme intention qu'elle soit remplie régulièrement, afin que nous puissions constater en temps opportun le mouvement progressif ou rétrograde de nos corps locaux, et porter immédiatement remède où il y a lieu.

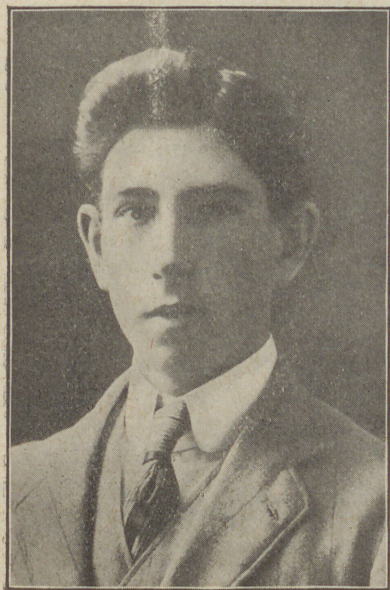
Nous demandons donc à nos percepteurs et receveurs de nous faire tenir, avec chaque rapport, la formule 21 dûment complétée. Ce n'est pas là une lourde tâche, et elle fait d'ailleurs partie des devoirs de la charge qu'ils ont acceptée et promis de remplir fidèlement.



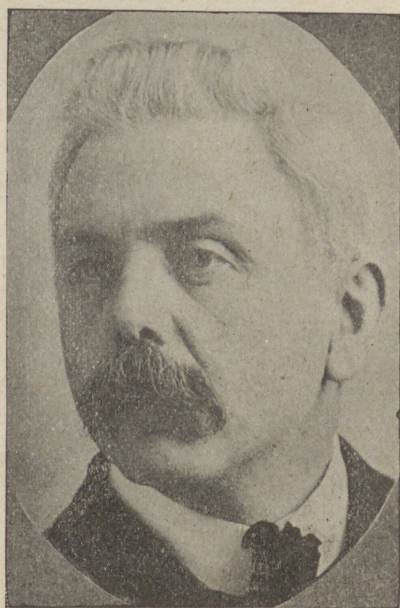
A. CARON, Censeur Supérieur.



P. H. A. CARON, Sergent d'Armes.



H. MENARD, Sous Trésorier.



G. L. FINK, Censeur Supérieur.

A ceux qui n'ont pas de ces formules, nous en enverrons sur demande.

Un point sur lequel nous voulons aussi attirer l'attention, c'est que lorsque les remises sont faites par chèques, ces chèques doivent être acceptés par la banque. Il arrive quelquefois que des chèques sont refusés, et cela cause des ennuis de part et d'autre.

Comme le nouveau code contenant les modifications faites à la constitution par la dernière session fédérale ne sera publié que dans quelque temps, nous voulons aviser nos percepteurs, receveurs et agents des changements les plus importants, surtout en ce qui concerne le recrutement.

Les divers articles du code fixant la limite d'âge pour admission dans l'Union St-Joseph ont été uniformisés, et cette limite, dans toutes les caisses, est maintenant 45 ans. Nos agents ne devront donc inscrire que les aspirants dont l'âge ne dépasse pas 45 ans. De plus ils devront exiger que tout aspirant ayant plus de 40 ans fournisse son extrait de baptême pour vérification.

Les paragraphes (3) et (4) de l'article 194 du code ont été biffés et le paragraphe (5) modifié. Les assurés dans la caisse Bon Mutuel n'auront dorénavant droit à aucun bénéfice au cas d'invalidité, mais pourront retirer, à l'âge 65 ans, par versements annuels, le montant de leur police au pro rata de \$100 par \$1500. Les mêmes dispositions prévalent au décès d'un membre.

Afin de réduire le coût des inscriptions, la session fédérale a décidé qu'il serait retenu une somme de \$1.25 sur le dépôt accompagnant les inscriptions des aspirants refusés, ou des aspirants qui refuseront d'accepter l'imposition d'un lien sur leur police. En cela l'Union St-Joseph suit la même ligne de conduite que les autres sociétés mutuelles. Elle est même plus libérale, en ce qu'elle ne fait pas payer l'examen médical, pour lequel le médecin examinateur exige \$2.00 d'honoraire et que doivent payer les aspirants dans les dites sociétés.

Tous les intéressés devront donc prendre note de ces changements et agir en conséquence.

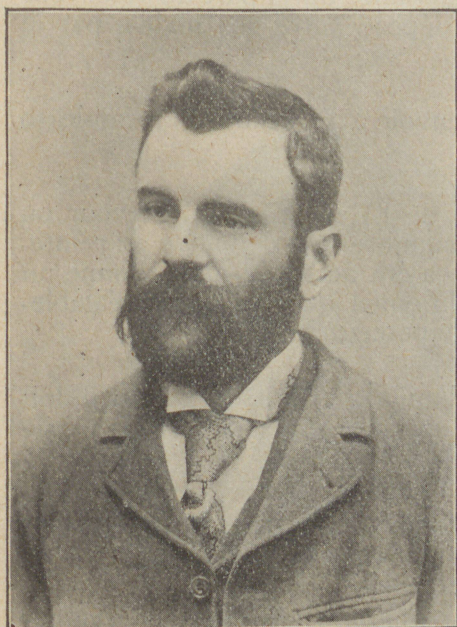
Nous voulons aussi attirer l'attention de nos receveurs et percepteurs sur un autre point. Nous constatons avec regret que les règlements de notre société, concernant les réintégrations de ceux de nos membres qui par négligence ou oubli se sont laissés suspendre, sont trop ignorés. Nous désirons attirer votre attention sur les formalités à remplir dans ces cas, car dorénavant l'Exécutif exigera que les règlements soient mis en vigueur.



DR GELINEAU, médecin à Manville, R. I.



S. E. BEGIN, Coaticooke.



LASALLE GRAVELLE,
Comptable-en-Chef de l'Union
St-Joseph.



JOS. ERNEST BROCHU,
Procureur du Rhode Island pour l'Union
St-Joseph.

Nous vous prions donc de vous conformer bien exactement à ce qui suit :

1. Les membres qui n'ont pas payé leur contribution le dernier jour du mois sont par le fait suspendus et ne peuvent être réintégrés dans leurs droits de membres que par l'Exécutif.

2. Les Receveurs ou Percepteurs ne peuvent donc pas accepter, de ces membres suspendus, le paiement de contributions après le dernier jour du mois pour arrérages, et ceux qui se présentent alors pour payer doivent se conformer aux règlements ci-dessous :

(a) Remplir et signer la formule 39 et la remettre au Receveur ou au Percepteur.

(b) Déposer entre les mains du Receveur ou du Percepteur le montant de leur arrérages.

3. Ainsi le Receveur ou Percepteur accepte en dépôt le montant dû par le membre, mais il ne doit en faire aucune entrée dans les livres de la société. Il donne au membre un reçu conditionnel sur une formule qui lui est fournie à cet effet. Ce reçu n'engage pas la société et n'est qu'une simple reconnaissance de la part du Receveur ou Percepteur qu'un montant a été déposé entre ses mains, par le membre suspendu.

4. Le Receveur ou Percepteur envoie à l'Exécutif la formule 39 et une copie du reçu conditionnel.

5. Sur réception de la réponse de l'Exécutif, le Receveur ou Percepteur remet l'argent déposé au membre si sa demande de réintégration a été refusée ; si sa demande a été acceptée, il lui donne un reçu officiel en échange du reçu conditionnel qu'il lui avait préalablement délivré et fait l'entrée au livre de perception.

6. Si le membre est suspendu depuis plus de trente jours il doit produire en plus le ou les certificats de santé que comporte la partie "B" de la formule 39.

7. Un membre suspendu qui ne se fait pas réintégrer dans les soixante jours qui suivent sa suspension est par le fait rayé.

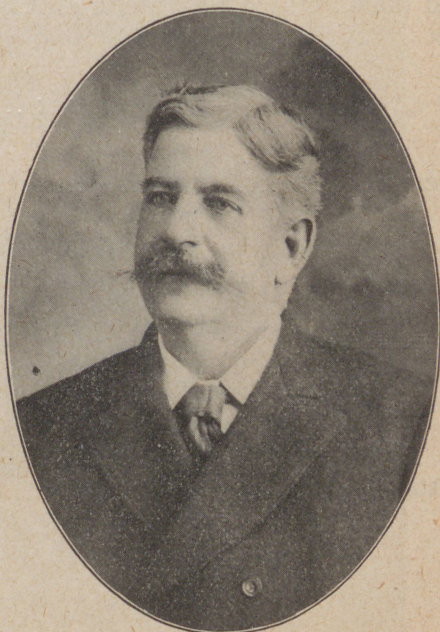
8. Les Receveurs ou Percepteurs ne peuvent donc pas accepter de demande de réintégration de ceux qui doivent trois mois de contribution. Ces personnes ne sont plus membres et le seul moyen pour elles de faire de nouveau partie de la société est de se conformer aux formalités requises de nouveaux membres.



A. McNICOLL,
Président du district d'Ottawa.



E. A. B. LADOUCEUR,
Président du district de Montréal.



DR BEDARD,
Président du Conseil de North Bay, Ont.

9. Les Receveurs et Percepteurs sont priés de se rappeler qu'ils seront tenus personnellement responsables des désagréments ou dommages qui pourraient résulter de leur négligence à se conformer aux lois expliquées dans la présente.

Bénéficiaires des Polices de Femmes.

Certaines difficultés on surgi du fait que les lois de la province de Québec ne permettent pas aux épouses de désigner leurs maris comme bénéficiaires de leurs polices dans l'Union St-Joseph. • Les épouses membres de l'Union St. Joseph peuvent néanmoins obvier à cette difficulté en désignant comme bénéficiaires leurs "héritiers testamentaires," et en léguant les bénéfices de leurs police à leur mari, par testament. Suit une forme de testament olographe que nous fait tenir notre procureur et qui rencontre toutes les exigences de la loi :

Testament Olographe.

Act. 850 C. C.

Je....., épouse de.....
(nom) (nom du mari)

domicilié à.....donne et lègue à mon époux,
(localité)

après ma mort, les bénéfices échéant de la police No..... que

j'ai dans l'Union St.-Joseph du Canada, au montant de \$.....

Signé:.....

Témoin:.....J. P.

G. W. SEGUIN,

Président Général.

Ottawa, le 17 septembre 1908.



Session Fédérale 1908. — Conseillers Fédéraux.

MOUVEMENT DES MEMBRES POUR AOÛT 1908.

DISTRICT D'OTTAWA

Numéro	ENDROIT	Nombre au 31 juillet.	Admis.	Transferts reçus	Décédés.	Rayés.	Transf. donnés	Total au 31 août.	Numéro.	ENDROIT.	Nombre au 31 juillet.	Admis.	Transferts reçus	Décédés.	Rayés.	Transf. donnés	Total au 31 août.
1	Exécutif.	48							293	Sudbury.	86						86
2	Ottawa.	1801	10	12	1		4	1818	295	The Brook.	32						32
3	Hull.	881	5	1			1	886	298	Moose Creek.	18			1			17
4	Rockland.	299						299	299	Angers.	27					1	26
5	Mattawa.	104	1					105	305	Perkins Mills.	44						43
6	Arnprior.	107					1	106	308	South Indian.	32	1				1	33
7	Clarence Creek.	166						166	32	Alasham.	36						36
8	L'Orignal.	103	1					104	324	Winnipeg.	29						29
9	Crysler.	65		1				64	324	St-Charles.	28						28
10	Embrun.	83	1					84	327	Calumet.	38	1					39
11	Hawkesbury.	312	3					315	330	Espanola.	46					1	45
12	Sturgeon Falls.	135						135	342	St-Boniface, Man.	30						30
13	Plantagenet.	95		1				96	348	Alexandria.	31	2	2				35
14	Pointe Gatineau.	213	18					215	355	North Lancaster.	9						9
15	Buckingham.	263	15				2	276	34	St-Albe t, Alberta.	21						21
16	Fournier.	42						42	336	Cutler.	38					1	37
17	Papineauville.	94				2		92	372	Kenora.	26						26
18	N.-Dame de la Salette.	61	1					62	373	Port Arthur.	16						16
21	Pembroke.	117				1		116	375	Chapleau.	9						9
22	Lefalvre.	103		1				104	379	Brasid.	20						20
25	Cornwall.	70					2	68	387	Byng Inlet.	22						22
27	Orléans.	113						113	392	Rocheville.	27					1	26
28	Ville-Marie, Qué.	83	1	1				85	399	St-André, Argent.	23					1	22
30	St. Joachim.	31						31	401	Murray City.	11						11
31	Stoney Point.	81				7		74	415	Chatham.	2						2
34	Alfred.	130				1		129	421	Fassett.	31	2					33
36	Sault Sainte-Marie.	177		1			1	177	423	Capreol.	19						19
37	Thurso.	78	1					79	426	Thessalon.	14						14
39	Maniwaki.	78	1					79	428	Lorrainville.	25		1				26
41	St-Isidore de Prescott.	19						19	432	Lac Seize Isles.	11					1	10
49	Janeville.	57						57	438	St-Sixte.	8						8
50	Ripon.	57	3	2				62	442	Estevan.	8					1	7
51	St-Anne de Prescott.	90	1				1	90	443	St-Rémi d'Hamerst.	8						8
59	Gracefield.	51						50	448	River Valley.	2						2
63	Casselman.	28						28	452	Bonfield.	84						84
68	Grenville.	76	1					76	461	Massey.	9						9
72	Lachute Mills.	68	3	1				68	466	Wendover.	39					1	38
74	Curran.	99					2	100	469	Ste-Rose de Lima.	95						95
76	St-Eugène, Ont.	75						75	476	St-Emile.	8						8
85	Windsor.	82	3				1	84	480	Rapide de l'Orignal.	30	3					33
89	St-Anne d'Ottawa.	291	8				2	297	481	N.-D. du Laus.	26				1		25
93	Hintonburg.	295						295	482	Cyrville.	20						20
94	Keewatin.	90	3				1	92	483	Penetang.	24						24
96	Staples.	43		2			1	44	484	Chute Blondeau.	28						28
97	Montebello.	16						16	485	Dover South.	11						11
100	Blind River.	143						143	486	Mas-on.	66	8					74
101	Victoria Harbour.	105	2					107	487	Val des Bois.	8						8
102	Tecumseh.	60						60	488	Annonciation.	16						16
124	St-Jean-Bte, Ottawa.	202	5					207	489	Tilbury.	24						24
126	St-Philippe.	57					1	56	491	Luskville.	6						6
127	St-Albert, Ont.	42						42	492	Bleazard Valley.	14						14
129	Cobalt.	34					2	31	493	Saint-Pierre, Kent.	25						25
136	Saint-Rédempteur.	69	2					62	527	Lewiston, Maine.	3						3
140	Plaisance.	225	5					230	533	Astorville.	8	5	1				14
143	Waubashene.	58	1					59	536	La Macaza.	13						13
150	Fort William.	56						57	540	osby.	6						6
151	Sarsfield.	51						51	543	Lancaster.	6						6
161	Renfrew.	52						52	544	Edmonton, N.B.	16						16
167	North Bay.	40						40	546	St-Bruno de Guigues.	20	4	1				25
201	Aylmer.	46	1					47	548	Pawtucket.	7						7
204	Labelle.	70	4					74	547	Central Falls.	11						11
207	Glen Robertson.	14						14	551	Tiberton.	7						7
213	Nominiguen.	27						27	556	Tracadie.	4						4
217	Bouchette.	8					1	7	557	La Meque.	6						6
219	Chelmsford.	16						16	558	Caraquet.	11						11
224	Vankloek Hill.	44		1				44	559	Albion.	11						11
232	N.-D. de la Paix.	38						38	560	Blue Sea Lake.	11						11
238	Verner.	14	1					15									
249	St Pierre de Wakefield.	45					1	44									
257	Marionville.	19						19									
273	Ottawa-East.	11						11									
284	Saint-André Avellan.	40						40									
285	Eastman's Springs.	125	2	1			1	126									
288	Ile du Calumet.	11						11									
290	Chénéville, Que.	78						78									
		44	1					45									
											10644	168	36	4	57	41	10746

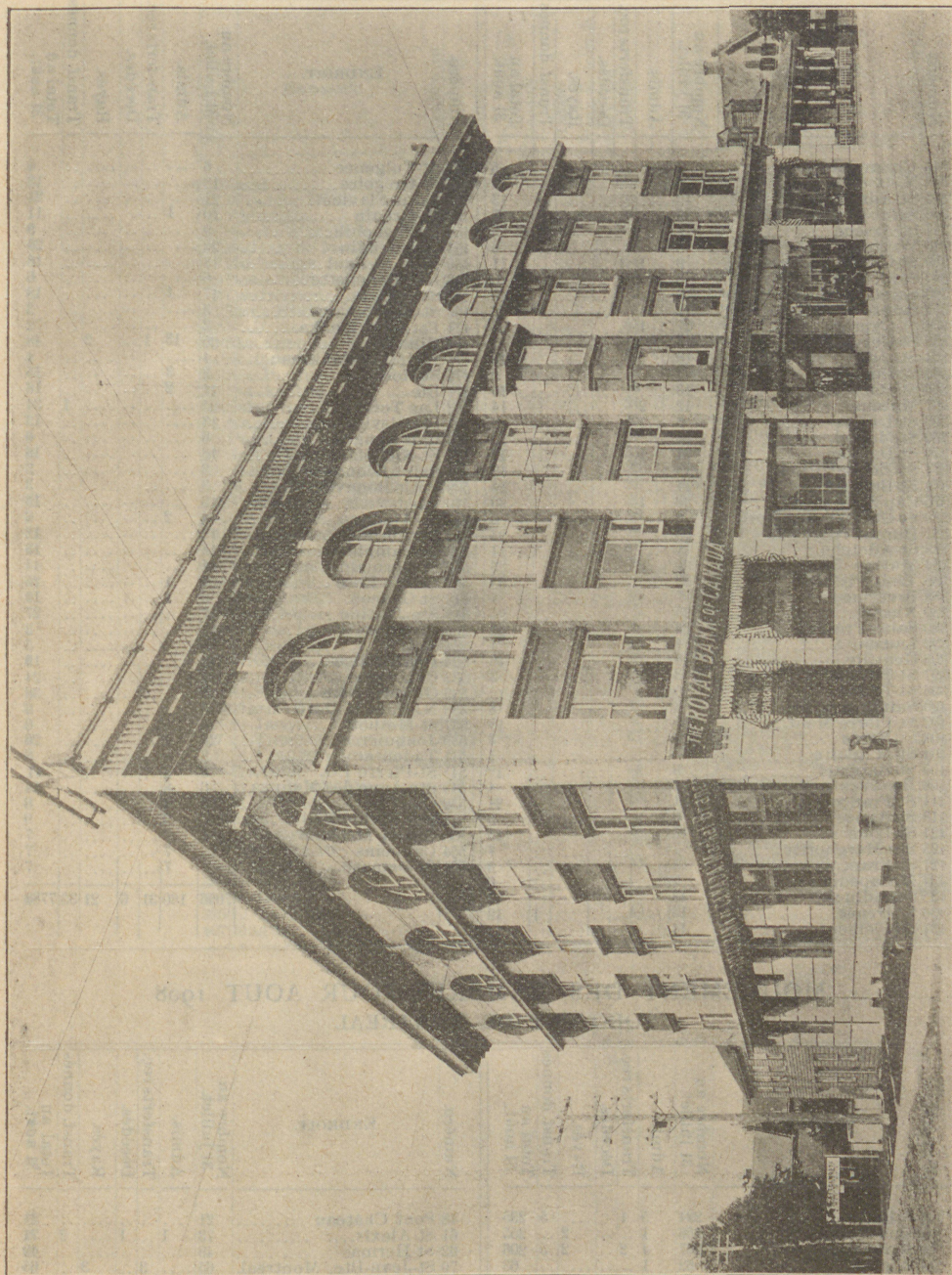


CLOVIS LAPORTE.

MOUVEMENT DES MEMBRES POUR AOUT 1908.

DISTRICT DE QUEBEC

Numéro.	ENDROIT.	Nombre au 31 juillet.	Admis.	Transf. reçus	Décédés.	Rayés.	Transf. donnés	Total au 31 août.	Numéro.	ENDROIT.	Nombre au 30 juillet.	Admis.	Transferts reçus	Décédés.	Rayés.	Transf. donnés	Total au 31 août.
20	Grand Mère.....	32		1				93	208	Stanford.....	8						8
24	Les Piles.....	39						39	209	Warwick.....	9						9
29	Québec, Ville.....	527	6				10	523	210	Lamartine.....	31						31
35	Sainte-Thécle.....	75						75	211	Ste-Julie de Somerset	13						13
43	Lambton.....	105	2	1				106	214	St-Apollinaire.....	12		1				13
44	St Ephrem.....	85		1				84	215	Ste. Flore.....	37						37
47	St-Gabriel de Rimouski	66						66	216	St-Charles de Caplan	5	1				6	
52	Saint-Sébastien.....	51					2	49	218	Almaville.....	33					31	
53	Adstock.....	10						10	220	Ste-Anne, Chicoutimi	21	9				30	
54	Montmagny.....	134	2	2				138	222	L'Islet.....	51					51	
55	St-Evariste.....	53				1		52	223	St-Frédéric, Bce.....	13					13	
56	Lac aux Sables.....	86						86	225	Rimouski, Quai.....	33		1		1	33	
57	Saint-Benoît Labre.....	7						7	226	Ste-Marie de Beauce.....	31					31	
58	Saint-Honoré.....	24	1					25	227	Saint-Anselme.....	35					35	
59	Saint-Samuel.....	19						19	228	Cap de la Madeleine.....	41					41	
64	St-Jean Deschailons.....	41	1					42	229	Saint-Cyrille de l'Isle	22	1				23	
65	St-Victor de Beauce.....	44					1	43	233	Sainte-Louise.....	9					9	
66	St. Martin.....	31						31	234	St-Onésime.....	21		1			21	
67	Ste. Philomène.....	24	5					29	236	St-Séverin.....	19		1			20	
69	St. Côme.....	51	1	1				53	237	St-Gilles.....	30					30	
73	Saint-Casimir.....	78						78	239	St-Modeste.....	18					18	
75	Saint-Romuald.....	53						53	240	Daveluyville.....	17					17	
77	Chicoutimi.....	72						72	241	Old Lake Road.....	11					11	
81	St-Sophie.....	60						60	242	St-Philippe.....	11					11	
82	St-Pierre les Becquets.	44		1				43	243	Saint-Paschal.....	40				1	39	
83	Sainte-Croix.....	29						29	244	St Jean Chrysostôme.....	28	5				33	
84	Saint-Agapit.....	68	1				1	68	245	Saint-Rosaire.....	9					9	
86	St-Martine.....	39						39	246	Saint-Alexandre.....	47					47	
87	Chaudière Jct.....	54						54	248	Saint-Eleuthère.....	14					14	
88	St-Joseph, Beauce.....	27						27	250	Lyster Station.....	3					3	
90	Mégantic.....	93	1					94	252	Notre-Dame du Lac.....	44	1	1			46	
91	Beauce Jct.....	27	1	1				29	254	St-Léonard.....	2					2	
92	Beauceville.....	42	1					43	255	Cabano.....	60					60	
95	Saint-Narcisse.....	69	4	1				74	259	Isle Verte.....	11					11	
98	Price.....	69	1				1	69	260	Weedon.....	24					24	
104	D'Israël.....	27						27	262	Saint-Ubald.....	25					25	
105	Bassin Chicoutimi.....	72		1				73	264	Saints-Anges.....	15					15	
106	St-Henri de Lévis.....	58						58	265	St-Prosper Champlain.	23	1				24	
107	Portneuf.....	87	1					88	266	St-André de Kam.....	31	2				33	
108	Mont Joly.....	65	5	1				71	267	St-David.....	20					20	
110	N.-D. de Lévis.....	99					2	97	269	St-Aldon.....	5					5	
111	Cacouna.....	74		1	2			71	274	St-Louis de Lévis.....	20					20	
112	Rivière-du-Loup.....	74			5			69	275	Leclercville.....	25		1			26	
113	Thetford Mines.....	147	1					148	276	Black Lake.....	55		2			57	
114	Saint-Hubert.....	32						32	278	Sainte-Foye.....	5					5	
116	Saint-Tite.....	128				4		124	279	Ste-Rose du Dégelé.....	27					27	
117	Ste-Anne Pocatière.....	99						99	281	St-Elzéar, Beauce.....	7					7	
118	Roberval.....	95						95	282	St-Pacôme.....	38					38	
119	East Proughton.....	51						51	287	St-Stanislas de Champ.	31					31	
120	Barachois.....	40	1	1			1	41	289	Montmorency.....	18					18	
121	Mont-Carmel.....	41						41	291	St-Laurent.....	15					15	
122	Scott's Station.....	25						25	292	Jeune Lorette.....	31					31	
125	Garthby.....	22				2		20	294	Kamouraska.....	29					29	
128	Ste-Anne de la Pêrade.	117	1				1	117	300	Saint-Alban.....	45					45	
131	Ste-Geneviève.....	64	4					68	301	Parisville.....	12		1			13	
132	Les Emboulements.....	38						38	302	Rivière Blanche.....	9	6				15	
134	St-Luce.....	46						46	303	Manseau.....	22					22	
137	St-Jean de Dieu.....	25						25	304	Ancienne Lorette.....	31					31	
138	Chambord.....	29		2				27	306	St. Marc des Carrieres.	28					28	
139	St-Jérôme.....	29	1					30	308	St-Jean des Piles.....	21	3	1			25	
141	St-Sauveur.....	99		9			2	106	311	St-Honoré, Témisc.....	15					15	
142	St-Angèle Laval.....	63					2	61	315	Deschambault.....	12					12	
147	Lac aux Saumons.....	45	2					47	316	Rivière Ouelle.....	12					12	
149	St-Félicien.....	32						32	318	St. Thurbie.....	11					11	
152	St-Angèle, Rim.....	44						44	319	Wolfstown.....	15				2	13	
154	St-Ludger.....	35						35	322	St-Lambert, Lévis.....	24					24	
155	St-Claire.....	43	1	1			1	44	323	Sainte-Hélène, Kam.....	15					15	
159	St-Donat.....	35	1					36	325	Vincennes.....	12					12	
157	St-George.....	39					1	38	329	Bernierville.....	21					21	
158	Beauport.....	32					1	31	331	N.-D. de l'Isle Verte.....	4					34	
162	St-Augustin.....	44						44	332	N.-D. des Anges.....	32					32	
166	La Tuque.....	45						45	333	Sayabec.....	44	1				45	
202	Victoriaville.....	8						8	334	Saint-Fortunat.....	11					11	
203	Batiscan.....	77						77	336	Ham Nord.....	16					16	
205	Cedar Hall.....	84						84	339	St-Germain, Kam.....	3					3	
206	Mulock.....	27						27	341	St-Epiphane.....	28					28	



NOUVEL EDIFICE DE L'UNION ST-JOSEPH DU CANADA.

MOUVEMENT DES MEMBRES POUR AOUT 1908
DISTRICT DE QUEBEC—*Suite.*

Número.	ENDROIT.	Nombre au 31 juillet.	Admis.	Transferts rec.	Décédés.	Rayés.	Transf. donnés	Total au 31 août.	Número.	ENDROIT.	Nombre au 31 juillet.	Admis.	Transferts rec.	Décédés.	Rayés.	Transf. donnés	Total au 31 août.
343	Champlain.....	5						5	439	St-Fulgence.....	6						6
344	N.-D. de Ham.....	3						2	440	St-Grégoire.....	18						18
345	St-Adrien de Ham.....	13					1	13	447	Saint-Flavien.....	21						21
346	Saint-Bruno de Kam.....	33						30	450	St-Urbain.....	10	1					11
347	St-Arsène.....	8						8	453	St-Theophile.....	9						9
349	Wotton.....	6						6	454	Normandin.....	20						20
350	St-Chs de Bellechasse.....	9	1	1				11	455	Baie St-Paul.....	18						18
352	Saint-Camille, Wolfe.....	6						6	456	Lac Bouchette.....	6						6
353	Saint-Adolphe, Wolfe.....	3						3	459	Stoneham.....	17	1					18
354	Sainte-Clothilde.....	12						12	460	St-Eusebe.....	3						3
358	St-Cyprien.....	27	1					28	471	Petit Peribonka.....	47						47
359	St-Gervais.....	11						11	472	Kimouski.....	36	13	1		2		48
364	St-Jean Port Joly.....	5						10	474	St-Joseph Makinac.....	4						4
365	St-Denis.....	10						5	475	St-Roch.....	2						15
366	St-Roch.....	5						14	477	Bie.....	14						16
367	Matane.....	12	2					14	502	Lac Tortue.....	35				1		34
368	St-Lazare.....	6						6	504	Plessisville.....	13						13
369	St-Marcel.....	22						22	506	Cap Rouge.....	6						6
370	St-Damien.....	41	1					42	507	St-Nicholas.....	16						16
371	St-Edouard Lotb.....	13						13	508	Saint-Léon Standon.....	3						3
374	St-Bernard.....	14						14	509	Petit Bonaventure.....	3						3
376	Cap St-Ignace.....	29	1					30	510	Leeds.....	13						13
380	St-Gabriel, Stratford.....	5						5	511	St-Apolline.....	4	2					6
381	Herouxville.....	23						23	512	Pontbriant.....	12						12
383	St-Adelphe.....	11						11	513	St-Pamphile.....	15						15
384	Murray Bay.....	31	2					33	516	St-Germain.....	44						44
386	Trois-Pistoles.....	33						33	517	Sainte-Rose.....	24	1					25
388	Inverness.....	7						7	518	St-Gedeon.....	9	1					10
389	Nicolet.....	25						25	519	Ste-Justine.....	27						27
390	Saint-Prosper.....	23						23	520	Becancourt.....	3						3
392	Laizon.....	4						4	524	St-Luc.....	5						5
396	Gentilly.....	16						16	525	Pont Rouge.....	19						19
397	St-Raymond.....	3						3	532	Cap Santé.....	24						24
398	St-Prime.....	15						15	535	Grande Baie.....	38						38
400	Sainte-Agathe.....	8						8	536	N.-D. de la Doré.....	6						6
402	St-Pierre Mont.....	15						15	537	St-Me'hot.....	6						6
403	St-Nérée.....	3						3	539	Jonquières.....	24	2					26
404	St-Magloire.....	1						1	541	Tadouac.....	8						8
405	St-Raphaël.....	9	3					12	545	St-Pierre I.O.....	8	3					11
406	Bonaventure.....	4						4	549	Ste-Anne des Monts.....	6						14
411	St-François.....	21						21	552	Cap Chat.....	2						6
418	St-Agnès.....	3						3	559	Ste-Michel Bell.....	9						9
421	St-Louis.....	15						15	555	Grand Méchins.....	7						7
425	Ste-Marguerite.....	7						7	554	Capucins.....	7						7
427	St-François.....	3						3	561	St-Damase.....	7						7
434	Matapédia.....	9						9									
435	Grondines.....	13						13									
436	St-Irénée.....	13						12									
437	St-Clément.....	14						14									
											7656	160	31	6	21	33	7788

MOUVEMENT DES MEMBRES POUR AOUT 1908
DISTRICT DE MONTREAL

Número.	ENDROIT.	Nombre au 31 juillet.	Admis.	Transferts rec.	Décédés.	Rayés.	Transf. donnés	Total au 31 août.	Número.	ENDROIT.	Nombre au 31 juillet.	Admis.	Transferts rec.	Décédés.	Rayés.	Transf. donnés	Total au 31 août.
8	Joliette.....	234	5	1			5	235	48	Pont Château.....	21						21
19	Sherbrooke.....	256	1					255	61	St-Alexis.....	73	1	1				74
23	Shawenegan Falls.....	207	4	2			5	206	62	St-Hermas.....	49						49
26	Rigaud.....	62	1					63	70	St-Jean-Bte, Montréal.....	65		3		3		65
32	Vaudreuil.....	34						34	71	Saint-Ours.....	53						53
33	Sainte-Marthe.....	30					1	28	78	Baie Shawenegan.....	90		2				94
38	Valleyfield.....	353	23					376	79	Ile-aux-Noix.....	37						39
40	Montréal.....	385	5	1			2	387	80	Brompton.....	114				1		114
42	Coteau Station.....	84					1	83	99	Ste-Cécile de Whitton.....	44						44
45	Coaticook.....	122		2			1	123	103	St-F.-X., Brompton.....	35		1				36
46	St-Romain.....	70	1					71	109	St-Henri, Montréal.....	151	2				11	142

MOUVEMENT DES MEMBRES POUR AOUT 1908

DISTRICT DE MONTREAL—Suite.

Numéro.	ENDROIT.	Nombre au 31 juillet.	Admis.	Transferts rec.	Décédés.	Rayés.	Transf. donnés	Total au 31 août.	Numéro.	ENDROIT.	Nombre au 31 juillet.	Admis.	Transferts rec.	Décédés.	Rayés.	Transf. donnés	Total au 31 août.
115	Sorel.....	119	..	5	..	2	..	122	409	Ascot Corner.....	..	..	..	..	..	..	..
123	Windsor Mills.....	32	1	..	1	..	..	32	410	St-Esprit.....	..	..	..	..	..	..	..
130	Viauville.....	93	3	..	..	..	..	96	412	Ste-Julienne.....	15	6	..	..	..	..	21
135	Sainte-Elizabeth.....	99	..	1	..	..	..	104	413	Acton Vale.....	2	..	..	..	..	..	2
144	St-Jean de Matha.....	70	13	..	..	..	1	82	414	St-Polycarpe.....	25	..	..	..	..	..	25
145	Hochelaga.....	51	..	1	..	..	..	51	417	Roxton Falls.....	10	..	..	..	..	..	10
146	Boulevard St-Denis.....	42	..	1	..	..	..	43	419	Saint-Jean, Iberville.....	6	..	..	..	..	..	6
148	Contrecoeur.....	21	..	..	..	2	..	22	420	St-Telephore.....	38	..	..	..	..	..	38
153	Trois Rivières.....	75	..	1	..	1	..	74	429	Compton.....	16	..	..	..	..	..	16
159	N.-D. des Bois.....	39	14	..	..	..	..	53	430	Saint-Judes.....	10	..	..	..	3	..	7
160	Ste-Anne de Bellevue.....	49	..	..	..	..	..	49	433	Pointe Fortune.....	5	..	..	..	..	..	5
164	St-Joseph, Montreal.....	76	6	2	..	..	..	84	441	La Patrie.....	9	..	..	..	1	..	8
165	Ste-Justine.....	38	..	3	1	..	..	40	444	Lachine.....	13	..	..	..	..	..	13
220	Ste-Agathe.....	44	..	..	..	1	..	43	445	Drummondville.....	2	..	..	..	..	..	2
230	Saint-Rémi.....	32	..	1	..	..	..	31	451	Chartierville.....	24	..	..	..	..	..	24
231	Napierville.....	33	..	..	..	..	..	33	457	Scottstown.....	3	..	..	..	..	..	3
235	Pointe du Lac.....	34	3	..	..	..	1	36	458	Longueuil.....	3	..	..	..	..	..	3
247	Saint-Paulin.....	31	..	..	..	..	..	31	462	Saint-Clet.....	21	..	..	..	..	..	21
251	Saint-Germain.....	30	..	..	..	1	29	30	463	Longue Pointe.....	2	..	..	..	..	..	2
253	St-Cyrille, Drummond.....	32	..	..	..	..	..	32	464	Maisonneuve.....	1	..	..	..	..	..	1
256	St-Boniface, Shaw.....	20	..	..	..	..	..	20	465	Boulevard St-Paul.....	1	..	..	..	..	..	1
258	Pierreville.....	10	..	..	..	..	..	10	470	St-Ignace de Loyola.....	5	..	..	..	..	..	5
261	St-Elie d'Orford.....	28	..	..	..	..	..	28	473	St. Barnabé.....	8	..	..	..	..	..	8
263	St-Hyacinthe.....	12	..	..	..	..	..	12	478	Sainte-Cécile.....	7	..	..	..	..	..	7
268	Verchères.....	30	..	..	..	..	..	30	490	St-Jovite.....	5	..	..	..	..	..	5
270	Saint-Lin.....	9	..	..	..	..	..	9	494	St-Rédempteur.....	25	..	..	..	1	..	24
271	East Angus.....	14	..	1	..	..	..	15	495	St-Jerome.....	71	..	..	..	..	..	71
283	Les Cèdres.....	3	..	..	..	..	..	3	496	St. Didace.....	4	..	..	..	..	..	4
286	Coteau Landing.....	9	..	..	..	1	..	8	497	St-Barnabé.....	15	..	..	..	..	..	15
296	Louiseville.....	23	1	1	..	..	..	25	498	Terrebonne.....	12	..	..	..	..	..	12
297	St-Gabriel de Brandon.....	19	1	..	..	..	..	20	499	St-Etienne.....	26	..	..	..	..	..	26
307	South Durham.....	9	..	..	..	..	..	9	501	Mont Rolland.....	43	2	1	..	..	..	46
310	St-Stanislas de Kostka.....	6	..	..	..	..	..	6	503	Berthierville.....	22	..	1	..	..	..	22
313	Marieville.....	18	..	..	..	..	..	18	504	Plessisville.....	..	..	..	..	..	..	..
314	St-Jacques l'achigan.....	20	..	..	..	..	1	19	505	St-Emélie l'Energie.....	50	3	..	..	..	..	53
317	St-Timothé.....	16	4	1	..	..	..	21	515	St-Damien.....	34	2	..	..	..	..	36
326	St-François du Lac.....	4	..	..	..	..	..	4	521	St-Lazare.....	8	..	..	..	..	..	8
328	St-Aimé.....	21	..	..	..	..	..	21	522	Yamachiche.....	7	1	..	..	..	..	8
333	West Wickham.....	26	..	..	..	..	..	26	523	Martinville.....	7	..	1	..	..	..	8
337	Maskinongé.....	10	..	..	..	..	..	10	526	St-Zotique.....	9	..	..	..	..	..	9
338	Saint-Michel, Nap.....	9	..	..	..	..	..	9	529	St-Eustache.....	1	..	..	..	..	..	1
340	Laprairie.....	34	..	..	..	..	..	34	530	St-Benoit.....	6	1	..	..	..	..	7
377	Rock Forest.....	5	..	..	..	..	..	5	552	Ste-Melanie.....	3	2	1	..	..	..	6
378	Katevale.....	18	..	..	..	..	..	18	..	St-Schostique.....	..	1	..	..	..	..	1
382	Lennoxville.....	..	..	..	..	..	..	..									
391	St-Léon.....	5	..	..	..	..	..	5									
395	St-Théodore.....	16	..	..	..	..	1	15									
407	Magog.....	..	..	..	..	..	..	..									
											4584	114	31	5	35	24	4666

Le Prévoyant.

Le travail considérable qu'a occasionné la session fédérale nous a forcés de réunir en une seule brochure les numéros du "Prévoyant" de septembre et octobre. Nous, conformant au désir de la session, il nous a fallu de plus demander des soumissions pour l'impression et la livraison de notre publication mensuelle. L'Exécutif a donné des ordres sévères pour que dorénavant "Le Prévoyant" soit publié à date fixe et régulièrement expédié. C'est aussi son intention de corriger toute défectuosité dans la livraison et de faire cesser toute plainte. Dans ce but, il demande la coopération des officiers des conseils et des percepteurs des bureaux. Il serait relativement facile à ces derniers de nous faire tenir une liste complète de leurs membres avec leur dernière adresse. Nous les prions donc de le faire et de contribuer de cette manière à la bonne administration de la société.

En même temps qu'ils nous adresseront la liste des adresses, nos officiers pourraient nous dire si c'est leur désir que "Le Prévoyant" soit adressé individuellement à chaque membre ou qu'il leur soit adressé collectivement pour qu'ils en fassent eux-mêmes la distribution aux membres. Dans nombre de localités, cette dernière méthode est préférable, outre qu'elle permettra de réaliser une économie considérable dans la livraison.

Nous prions aussi les officiers compétents de nous avertir des changements d'adresse de leurs membres et de nous aviser si quelques-uns d'entre eux ne reçoivent pas "Le Prévoyant," afin que nous puissions corriger notre liste d'adresses.

De l'aveu des administrateurs de toutes les grandes sociétés, la bonne livraison des publications périodiques est une des plus sérieuses difficultés. Le mouvement continu qui se fait parmi les membres, d'une localité à une autre, les fréquents transferts d'un conseil local ou d'un bureau de perception à un autre, et assez souvent, il faut l'avouer, la négligence des officiers locaux, tout cela rend si lourde la tâche de tenir une liste d'adresses correcte que ceux seuls qui en ont la charge en réalisent les difficultés. C'est pourquoi nous faisons de nouveau appel à nos officiers et percepteurs. Il est d'ailleurs de leur intérêt comme de celui de la société en général que cette branche du service soit bien administrée. Si l'on demande des réformes, il faut que ceux à qui ces réformes doivent profiter contribuent à les effectuer.

LA RÉDACTION.

Bénéfices payés en Septembre.

En maladie, par les Conseils	\$1,776.77
En maladie, par l'Exécutif	1,215.15
Décès d'épouses	643.75
Décès de membres (inclus versements)	12,031.26
Invalidité	152.00
Total,	\$15,819.93

Hier et Aujourd'hui

A la session fédérale plusieurs des officiers se sont retirés de l'administration de la société. S'ils ne se mêlent plus activement de la direction, ils demeurent intéressés aux progrès de l'Union, et la société en général leur doit une grande dette de reconnaissance. La plupart étaient depuis de longues années au service de la société et avaient passé par plusieurs des charges supérieures. Ils avaient consacré au progrès de notre association leurs connaissances, leur énergies et leurs efforts. Ils s'étaient identifiés avec elle et s'étaient dépensés sans réserve pour le succès de son œuvre humanitaire. Ce sont eux qui l'ont portée à son état de prospérité actuelle, laissant à d'autres le soin de continuer l'œuvre.

Le nouvel Exécutif saura suivre les traces de ses prédécesseurs. Ses débuts augurent bien pour l'avenir et il est certain que leur règne fera époque dans les annales de l'Union St-Joseph.

A ses anciens officiers la société offre l'expression de sa vive reconnaissance, et aux nouveaux directeurs elle exprime entière confiance dans leur dévouement et leur habileté.

Résumé du Mouvement des Membres pour Septembre 1908.

DISTRICT	Nombre au 31 Août.	ADMIS	Transferts reçus.	Transferts donnés.	Décédés	Rayés	Nombre au 30 Sept.
OTTAWA. . .	10,746	238	36	37	6	61	10,916
QUEBEC. . .	7,787	177	14	13	3	55	7,907
MONTREAL	4,665	84	8	8	3	65	4,681
TOTAL . . .	23,198	499	58	58	12	181	23,504

Augmentation nette - - - - - 306

INAUGURATION DU CONSEIL 169 DE RIMOUSKI.

—
L'inauguration solennelle du Conseil de Rimouski, No 169, le 30 août dernier, a donné lieu à une véritable démonstration mutualiste. Plusieurs invités, les représentants des sociétés-sœurs, s'étaient joints aux membres pour donner à la fête un cachet de solennité dont le souvenir sera impérissable à la mémoire de tous ceux qui en ont été les témoins.

La remise des insignes aux nouveaux officiers a été faite par le chanoine Côté, supérieur du séminaire. En quelques mots appropriés, l'officier instituteur, M. P. H. A. Carou, félicita les nouveaux élus et leur expliqua les devoirs de leurs charges.

Après l'installation des officiers eût lieu un grand banquet, auquel prirent part les invités et les membres présents. Le réfectoire des élèves du séminaire était transformé pour la circonstance. La salle était ornée de gaies banderolles suspendues aux colonnes, de lanternes vénitiennes disséminées ça et là, le tout produisant le plus bel effet.

Voici les noms des orateurs au banquet.

SANTÉS.

Adresse de bienvenue par le président du banquet, Monsieur le chanoine C. P. Côté, supérieur du séminaire. M. le chanoine, en termes délicats, souhaita la bienvenue à ses hôtes, en disant tout le plaisir qu'il éprouvait de se trouver au milieu de cette réunion de frères. Puis, il termina son magnifique discours en souhaitant prospérité au nouveau conseil.

M. P. H. A. Caron vint ensuite

donnant quelques explications au sujet de l'absence de quelques invités.

Le Rév. M. J. A. Langlois, vicaire à la cathédrale, en proposant la santé du Pape, nous fit voir le rôle que l'Union St-Joseph doit jouer vis-à-vis de l'Eglise, et il donna de précieux conseils aux membres en leur disant de rester toujours dignes de cette belle société.

Le docteur L. F. Lepage, en proposant la santé de la ville de Rimouski, nous dit tout le plaisir qu'il éprouvait en voyant l'Union St-Joseph s'implanter dans notre ville et termina en disant qu'il espérait que le nouveau conseil se doublerait avant la fin de l'année.

Dans sa réponse à la santé des sociétés-sœurs, le notaire L. G. Belzil, président de l'Alliance Nationale, dans un magnifique discours, souhaita la bienvenue à la nouvelle société. Dans une famille, dit-il, à l'arrivée d'un bébé les membres se réjouissent, ils entourent de soins et d'amour le nouvel arrivé. Il en sera de même pour les sociétés-sœurs de Rimouski, à l'endroit du Conseil 169.

M. le Vicaire J. S. Plourde, en proposant la santé du séminaire de Rimouski, nous dit tout le plaisir qu'éprouvait le séminaire à donner l'hospitalité aux membres de l'Union St-Joseph du Canada.

M. l'abbé Duval, ancien curé, quoique pris à l'improviste, répondit à la santé du Séminaire et, par de vives et brillantes réparties, amusa beaucoup son auditoire.

M. Arthur Ouellet, 2ème vice-président, vint ensuite proposant la santé du Conseil 169. Dans un petit bijou de discours, M. Ouellet nous fit voir tout le plaisir qu'il éprouvait d'être membre de cette belle société, dont le

but est d'unir dans une commune pensée de fraternité tous les Canadiens. Il termina son discours en exhortant les membres du nouveau conseil à entretenir l'union, la fraternité, la concorde.

Répondant à cette santé, M. Ernest Welch, receveur, dit :

Monsieur le Président,
Messieurs,

Depuis longtemps, nous caressons l'espoir d'avoir un conseil de l'Union St-Joseph, à Rimouski. Notre rêve est enfin réalisé, et c'est pour commémorer cet événement important que nous sommes réunis ici, ce soir, dans une commune pensée de fraternité et de bienveillance.

Sans vous en douter peut-être, Messieurs, vous venez d'écrire une page célèbre au livre d'histoire de l'Union St-Joseph, succursale de Rimouski. Car c'est une consécration et une aurore que le banquet de ce soir. Ces agapes fraternelles consacrent définitivement l'union qui doit exister entre nous qui sommes groupés sous le drapeau de solidarité et de bienfaisance de cette société, dans une commune pensée de secours mutuels, de progrès matériel, national et religieux.

"L'Union fait la force," telle est la devise de notre société, et celle-ci ne jouera parfaitement auprès des nôtres son rôle philanthropique et national qu'en autant que ses membres seront plus étroitement unis entre eux. De telle sorte que si un de nos membres souffre, tous nous souffrons avec lui, que s'il se réjouit, tous nous participons à sa joie.

Voilà, Messieurs, l'idéal de la charité chrétienne basée sur le principe saint de la solidarité mutuelle.

On vient de vous démontrer tous les avantages que présente l'Union Saint-Joseph du Canada. Qu'il me suffise de vous dire que cette institution nationale a droit à l'encouragement de tous les Canadiens, et qu'ils doivent se faire un plaisir de l'aider dans la sublime mission qu'elle poursuit : la protection de la famille.

Dans une famille, Messieurs, l'épargne est la loi économique, fondamentale. C'est un devoir sacré pour tout homme placé dans la situation responsable d'époux, de père, de pourvoir aux besoins de ces êtres chers dont il est le seul appui, de telle sorte que si la maladie entre dans son foyer, il puisse, grâce à l'intelligente réserve qu'il a faite, leur fournir au moins le pain nécessaire à leur subsistance.

Et si la mort vient l'enlever à l'affection des siens, une partie au moins du bien qu'il leur faisait durant sa vie, leur est continué après sa mort, et cela grâce à l'assurance.

Voilà, Messieurs, l'amour du père de famille qui s'étend jusqu'au delà de la tombe.

Combien d'appels faits tous les jours à la générosité d'étrangers en faveur de veuves et d'orphelins eussent été évités si le père prévoyant eût été membre de l'Union St-Joseph du Canada. Quand on considère quels légers sacrifices prélevés sur les dépenses ordinaires de la vie suffisent à fonder un petit héritage aux siens, quand on pense à la futilité de ces économies mensuelles, on éprouve une double impression de surprise et de blâme, on s'étonne que tout chef de famille ne se sente pas instinctivement poussé comme par un devoir social, religieux et moral envers la société et

envers lui-même à devenir membre de de l'Union St-Joseph du Canada.

Il est vraiment difficile de croire qu'un homme soit si peu soucieux de ses propres intérêts, si sourd à la voix de l'affection et de l'humanité, pour livrer les objets de sa tendresse à la froide charité d'étrangers, quand il a un moyen si facile de les protéger.

A l'œuvre donc, Messieurs, travaillons à l'extension de notre belle société, et, en même temps, nous contribuerons pour notre quote-part au triple triomphe de la patrie, de la religion et de la fraternité.

En terminant qu'il me soit permis d'adresser un sympathique et reconnaissant merci à M. le chanoine Côté, supérieur du séminaire, pour la franche et cordiale hospitalité qu'il nous a accordée dans sa maison.

Aux Messieurs du clergé, qui ont bien voulu rehausser de leur présence l'éclat de cette petite fête de famille, à tous et à chacun—Merci !

NOS FRERES AMERICAINS.

M. L. J. Bourdon, l'actif organisateur qui nous a ouvert les états du Michigan et du Rhode Island, nous avise qu'il a réussi à s'assurer les services de M. George A. Rainville en qualité de percepteur du bureau de Pawtucket, R.I. M. Rainville habite Central Falls depuis treize ans et est un de ses citoyens les plus en vue. Il est un des dévoués de la cause franco-américaine, un des zélés de l'œuvre nationale dans la république voisine. Il est né à Marieville, province de Québec, où il a passé ses premières années et a reçu son éducation. L'amour de sa première patrie lui est restée vivace au cœur, et tout ce qui en vient lui est cher. C'est pourquoi il s'est prêté si généreusement à

l'œuvre de l'Union St-Josph. Il nous promet de beaux résultats pour l'avenir et nous avons telle confiance en sa chaleureuse sympathie et en son dévouement, que nous sommes assurés qu'il saura établir sous peu, dans sa localité, un conseil florissant.

Nous sommes heureux de le remercier de ses services passés et comptons sur son zèle pour l'avenir.

REUNIONS DES CONSEILS.

Dans la considération des intérêts de la société en général, la session fédérale a cru qu'il serait avantageux pour nous de suivre l'exemple des autres sociétés en ce qui concerne les assemblées des corps locaux. Dans la plupart des sociétés mutuelles les cours ou succursales locales se réunissent régulièrement et tous les membres y sont convoqués. Dans l'Union St-Joseph les officiers seuls des conseils s'assemblent et transigent toutes les affaires. L'on comprendra facilement les avantages qu'offrent le premier système. Tous les membres se trouvent intéressés à l'œuvre de la société et à la bonne administration de leurs conseils. Ils observent par eux-mêmes ce qui se fait, prennent part aux délibérations, approuvent ou désapprouvent les diverses mesures, et sont en un mot en contact intime avec tout ce qui concerne leur corps local et la société. De plus ces réunions fréquentes, cette intimité entre les membres sont de nature à établir cette union, à stimuler ce sentiment de fraternité qui doivent exister dans nos rangs.

Nous exhortons les officiers de nos conseils de faire en sorte que chacune de leurs assemblées réunisse le plus grand nombre de membres possible ; de les bien accueillir ; de les mettre au courant de l'administration ; de les intéresser à l'œuvre de l'Union et de les encourager à y contribuer ; de respecter

leurs opinions et d'assurer la bonne harmonie et la solidarité.

Nous ferons tenir dans quelques jours, aux présidents de nos conseils locaux, les ordres du jour des assemblées et certaines instructions. Nous comptons sur leur appui dans ce mouvement que nous inaugurons.

CHANGEMENTS D'ADRESSE.

Nombre de sociétaires se plaignent de ne pas recevoir leur Prévoyant. Dans la plupart des cas ce sont ces sociétaires eux-mêmes qui sont à blâmer. Ils négligent de nous avertir lorsqu'ils changent d'adresse et nous continuons à adresser le Prévoyant à leur ancienne adresse.

Nous prions donc nos membres de nous aviser immédiatement de tout changement d'adresse. Il serait aussi opportun que les percepteurs et receveurs demandent à chacun de leurs membres, lorsqu'ils perçoivent les cotisations, s'ils reçoivent le Prévoyant. Ils devraient ensuite nous faire tenir une liste des noms et des adresses de ceux qui ne le reçoivent pas.

M. FRANCOIS LOYER.

L'Exécutif de l'Union St-Joseph est heureux d'offrir à M. F. Loyer ses sincères félicitations à l'occasion de sa promotion à la première classe dans le département des terres et des mines du ministère de l'Intérieur. Il est un des employés les plus actifs et les mieux renseignés de ce ministère. Il s'est acquis l'estime et la confiance de ses chefs par de longs et fidèles états de service. Sa promotion était richement méritée.

M. Loyer est un des dévoués de l'Union St-Joseph dont il a été le secrétaire général pendant plusieurs années. C'est à ce titre qu'il nous est agréable de le féliciter.

STE-FLAVIE.

Messieurs,

Veillez prendre avis que vu le départ de la place de notre président L. D. Rioux, le conseil a nommé J. A. Martel pour le remplacer et qu'à cette occasion, le conseil a offert à M. Rioux un vote de remerciement comme suit.

“Proposé par Octave Bertin, secondé par les membres de ce conseil, que c'est avec un profond regret que nous avons appris le départ de notre président, L. D. Rioux. A cette occasion, nous désirons le remercier de tous ses bons services passés et nous lui souhaitons bonne chance et bon succès dans sa nouvelle entreprise.”

Avec mes remerciements.

Votre dévoué,

OCTAVE BERTIN, Sec.

BANNIERE DE STE-GENEVIEVE DE BATISCAN.

La bénédiction de la nouvelle bannière de notre conseil de Ste-Geneviève de Batiscan a donné lieu à une imposante cérémonie. Après la messe, en présence des paroissiens réunis, le rév. M. Lupien bénit la bannière. Après la bénédiction M. Wm. Fortin, président du conseil, s'adressant à l'assistance, fit un chaleureux éloge de l'Union St-Joseph. Il prôna son œuvre humanitaire et patriotique. Il dit que le conseil qui, lors de son inauguration, ne comptait que 32 membres en comptait maintenant 72, et que la société avait enrichi la paroisse d'au delà de \$100,000, puisque les citoyens avaient mis ce montant à leur acquit en bénéfices mortuaires et autres qui leur écherraient plus tard.

La bannière de l'Union, dit-il, doit être le drapeau autour duquel nous nous rallierons désormais. C'est à ses membres de le porter à la vic-

toire, de faire qu'il soit toujours de plus en plus glorieux.

A M. Fortin succéda le rév. M. Lupien. Dans un discours rempli de sagesse et de bons conseils il fit l'éloge de la société et engagea tous ses paroissiens à en faire partie.

Puis vint M. le maire St-Arnauld qui dit combien il était heureux de voir l'Union St-Joseph faire de tels progrès dans Ste-Geneviève. Il remercia l'assistance, qui se dispersa enchantée d'avoir pris part à cette belle fête.

OMER FRIGON,
Secrétaire.

LI /RAISON

Nous allons reconstituer notre liste d'adresses. En attendant que ce travail soit terminé, nous prions nos percepteurs et receveurs de bien vouloir distribuer LE PREVOYANT à leurs membres. Nous comptons qu'ils voudront bien le faire et aider ainsi l'Exécutif.

MARIAGES.

Ste-Julienne. — Le 7 juillet dernier, M. Damien Mailhiot, membre du bureau de Ste-Julienne, conduisait à l'autel Mlle Maria Dupuis, de St-Théodore de Chertsey.

Nos félicitations.

x

Le 16 septembre, à l'église de Notre-Dame de Hull, M. Aimé Soucy, un de nos membres du conseil No. 2, conduisait à l'autel Mlle Lorenza Shea. Nos meilleurs souhaits de bonheur à l'heureux couple.

x

Le 13 juillet, M. Arthur Desjardins conduisait à l'autel Mademoiselle Ida

Cousineau, fille aînée de M. David Cousineau, gardien des écoles séparé. M. Arthur Desjardins est un de nos bon membres, auquel souhaitons, ainsi qu'à sa jeune épouse, bonheur et prospérité.

x

Le 14 juillet M. Jos. Nap. Cousineau, fils aîné de M. Nap Cousineau, enlevait aux demoiselles de la congrégation des enfants de Marie, une de leurs membres distinguées, en conduisant à l'autel Mademoiselle Dellia Gélinau, fille aînée de M. Henry Gélinau, président du Conseil n° 5. Le chœur des congréganistes, sous la direction de Mlle Irène Parent, une de nos meilleures musiciennes, firent entendre chant et musique de circonstance. La mariée a été couronnée et revêtue du voile de congréganiste par Milles Raby et McDonald.

Après le déjeuner, auquel M. le curé se fit représenter par M. le vicaire, les jeunes époux prirent le convoi du C. P. R. pour Montréal et Québec, accompagnés des meilleurs souhaits de leurs parents et amis.

Les nombreux cadeaux présentés à M. Cousineau et à sa gracieuse épouse témoignent de la haute estime de leurs amis.

M. Cousineau, comme son père, est un membre très estimé de l'Union St-Joseph.

x

A Embrun, le 27 juillet, M. Charles Philias Tessier, secrétaire du conseil n° 10 de l'Union St-Joseph du Canada, conduisait à l'autel Mlle Marie-Eva Hébert.

L'église avait été décorée pour cette occasion. Pendant la messe il y eut chant et musique appropriés à la circonstance. La cérémonie fut certaine-

ment une des belles fêtes dont furent témoins les paroissiens d'Embrun.

Les époux sont partis en voyage de noces à Hull et Ottawa. Nos souhaits de bonheur les accompagnent.

x

Le 31 juin dernier, M. Willy Cossette, visiteur du conseil de St-Narcisse, conduisait à l'autel Mlle Alice Cossette.

Nos félicitations et nos meilleurs souhaits aux nouveaux époux.

x

Le 7 juillet M. Alarie Pronovost, membre du conseil n° 95, épousait Mademoiselle Hélène Jourdain, de Saint-Théophile du Lac.

Le même jour, Bruno Veillette, aussi membre du conseil de St-Narcisse, s'unissait à Mlle Alexandrina Boisvert, de St-Prosper.

Aux nouveaux époux nous offrons nos souhaits de bonheur.

x

Orléans, Ont., le 22 sept., M. Jean Legault, fils du 2e vice-président du Conseil local, a conduit à l'autel Mlle Clarisse Rancour. Nous souhaitons aux heureux époux bonheur et prospérité.

CONDOLEANCES.

A l'assemblée régulière des membres de l'Union St-Joseph du Canada, Conseil Local de St-Alexis des Monts, No 61, tenue le 23 août 1908 :

Il a été résolu sur proposition de M. H. Constantin : Que les membres de ce conseil ont appris avec regret le décès du confrère P. A. Plante ; qu'ils désirent exprimer à la famille leurs sentiments les plus sympathiques

pour la perte qu'elle vient de subir ; qu'une copie de la présente résolution lui soit transmise et qu'elle soit adressée au rédacteur du "Prévoyant" pour publication.

W. ROBERT,
secrétaire.

x

Viauville, 26 août 1908.

Proposé par M. Jos. Montpetit, secondé par M. Théodule Leduc, que les membres du Conseil No. 130 apprennent avec peine la mort du bébé de M. Boisclair, membre du dit conseil et que copie de cette résolution de condoléance soit transmise à M. Boisclair et au Prévoyant.

G. F. A. GATIEN, M. D.,
secrétaire.

x

Shawinigan Falls, 9-9, 1908.

A une assemblée régulière des membres de l'Union St-Joseph du Canada, conseil local de Shawinigan Falls, tenue le 6 septembre, il a été proposé par Louis Bélisle, secondé par Antoine Doucet, que les membres de ce conseil ont appris avec douleur la mort de Mde Marie Louise Lévesque, membre de ce conseil, épouse bien aimée de notre confrère Alphonse Proulx ; que ce conseil offre ses plus sincères sympathies à M. Proulx dans la perte qu'il vient de subir ; que copie de la présente lui soit envoyée ainsi qu'au Prévoyant pour publication.

JOS. GUAY,
secrétaire.

x

Montréal, 15 août 1908.

A une assemblée tenue par le Conseil St-Joseph No 164, il a été proposé par M. Arthur Loiseau, secondé par M. C. Légaré, qu'un vote de condo-

l'éance soit offert au confrère Jéovah Lalonde dans le malheur qu'il a eu de perdre son épouse au mois de juin, et que copie de cette résolution soit envoyée au confrère Lalonde ainsi qu'au bureau Exécutif d'Ottawa, pour publication dans le Prévoyant.

J. ALFRED BÉLANGER,
secrétaire archiviste.

×

A une assemblée du Conseil de Québec, No 29, de l'Union St-Joseph du Canada, tenue le 4 sept. 1908, au lieu ordinaire des assemblées,

Il a été proposé par M. le Dr. P. H. Bédard, secondé par M. J. B. Routhier, et résolu unanimement:

Que ce conseil a appris avec un extrême regret la mort de M. Eug. Marceau, l'un des plus anciens membres de l'Union St-Joseph du Canada à Québec.

Que les membres de ce conseil sympathisent de tout cœur avec la famille Marceau dans le deuil qui vient de la frapper.

Et que copie des présentes résolutions soit transmise à la famille et au journal le "Prévoyant" pour publication.

J. A. GRAVEL,
Sec. C. de Québec.

REMERCIEMENTS.

Clarence Creek, 1er sept. 1908.

MM. Emile Amiotte, Edmond Lalonde, Alfred Murray, T. Rochon, N. Labonté, du Conseil No. 6, offrent leurs plus sincères remerciements à l'Union St-Joseph du Canada et en particulier aux officiers du Conseil de Clarence Creek No 6 pour l'empressement qu'ils ont toujours mis à payer les bénéfices en maladie. Nous ne pouvons qu'encourager ceux qui n'appartiennent à aucune société de s'en-

rôler dans cette belle et bonne société St-Joseph du Canada, qui doit être chère à tout Canadien-français.

M. ROCHON,
secrétaire.

×

St-Cyprien, P. Q., 31 août 1908.
A l'Union St-Joseph du Canada,
Ottawa.

M. Jos. Rioux, de St-Cyprien, accuse réception de \$12.85 pour le temps qu'il a été malade et remercie l'Union St-Joseph de l'empressement qu'elle a montré à lui envoyer cette somme.

Votre tout dévoué,

Ls PH. CANUEL, Ptre,
percepteur.

×

Cheneville, 26 août 1908.
A l'Union St-Joseph du Canada.

Je vous fais mes plus sincères remerciements du montant de \$59.00, pour secours en maladie. Veuillez publier dans le Prévoyant.

Votre tout dévoué,

ALBERT DINEL.

DECES.

Le 19 septembre décédait à L'Ancienne Lorette M. Louis Tessier, père de l'organisateur en chef de l'Union St-Joseph, M. G. J. Tessier. M. Louis Tessier a atteint l'âge des patriarches et a laissé comme eux une nombreuse postérité. Décédé à 86 ans, il laisse pour pleurer sa perte 9 enfants, 44 petits-enfants et 17 arrière petits-enfants.

L'Exécutif de l'Union offre à son organisateur, M. G. J. Tessier, et à toute sa famille ses sincères condoléances.

Le conseil de Ste-Angèle de Rimouski nous prie d'exprimer sa vive sympathie pour son dévoué secrétaire, M. A. Ouellette, qui a eu le malheur de perdre sa fille Marie Glorianne. Nous nous joignons aux membres du conseil et offrons au confrère Ouellette nos sincères condoléances.

AVIS.

Viauville, 24 septembre 1908

Avis aux membres du Conseil No 130.

D'après une résolution passée à l'unanimité des membres, les assemblées auront lieu le "Deuxième et Dernier Dimanche" de chaque mois, à 1½ heure très précise.

Pour autres informations, prière de s'adresser au secrétaire, le docteur Gatien, Viauville.

J. F. A. GATIEN, M.D.

STE-SOPHIE DE LEVRARD

Dimanche le 20 septembre 1908, l'Union St-Joseph de Ste-Sophie fêtait son chapelain le Révd H. Lessard, vicaire de la paroisse.

Le docteur C. B. Biron présenta au chapelain, au nom de la Société, une jolie adresse acconpagnée de son portrait au pastel.

Le maire, au nom des paroissiens, offrit une jolie canne.

M. Lessard répondit en termes très émus à cette marque d'estime. M. le chapelain est un tout jeune prêtre qui a su capter la confiance et l'estime des paroissiens de Ste-Sophie, et c'est avec un vif regret et une peine sincère que nous nous résignons à son départ.

M. le receveur C. P. Poisson reçut tout le monde avec son hospitalité coutumière et sut faire honneur à l'Union St-Joseph et à la paroisse.

REMERCIEMENTS.

GRANDES PILES. — M. Arthur Coulombe remercie cordialement l'Union St-Joseph pour les \$75 de bénéfices qu'il a reçus.

ERNEST COTE,
Percepteur.

AVIS.

Ottawa 15 octobre 1908.

Aux membres de l'Union Saint-Joseph du Canada.

Les contributions mensuelles régulières aux diverses caisses de la Société sont dues et payables, par tous et chacun des membres qui en font partie, le premier jour de chaque mois. Conformément aux articles 222 et 223 du Code, tout sociétaire qui, le premier jour de Nov. prochain n'aura pas payé ses contributions et redevances pour ce mois, perd tous ses droits aux bénéfices en maladie pour un temps égal au retard qu'il a apporté à les payer. (Voir l'article 188 du Code.)

Tout membre qui, à l'expiration de trente jours, n'aura pas payé les dites contributions et redevances, est par le fait même, et sans autre avis, suspendu. Il est rayé à l'expiration de soixante jours de la date de suspension, s'il ne s'est pas mis en règle. Cet avis est donné en conformité avec les dispositions du Code.

R. BELANGER,
Secrétaire.

LE SOUS-TRESORIER.

Les fonctions de sous-trésorier étant devenues vacantes par la promotion de M. Lasalle Gravelle à la direction de la comptabilité, l'Exécutif a choisi pour ce poste M. Hector Ménard. M. Ménard est à l'emploi de l'Union St-Joseph depuis trois ans et s'est toujours très bien acquitté de ses devoirs. Il a fait preuve de telles aptitudes, d'une assiduité si grande au travail, d'une conduite si exemplaire, que l'Exécutif n'a pas hésité à lui confier les responsabilités de la caisse. Il possède en M. Ménard un fonctionnaire sûr, consciencieux, actif, en qui il a toute confiance.

Séances de l'Exécutif et du Comité d'Administration.

Le nouvel Exécutif de l'Union St-Joseph s'est réuni pour la première fois le 27 août. Tous les officiers étaient présents. Après les affaires de routine, l'Exécutif met à l'étude le programme qu'il doit se tracer pour la vacance, la politique à suivre, les améliorations à apporter au système d'inspection et de recrutement, les changements à faire dans l'administration, etc. Il décide de prolonger jusqu'au 1er octobre le délai pour la perception de la taxe per capita. Il donne ordre au secrétaire de demander des soumissions pour l'impression des formules, pour la papeterie, pour la publication et la livraison du Prévoyant. Il choisit un comité d'administration composé de MM. O. Du-rocher, directeur général; J. B. Bazinet, chancelier suprême; S. C. La-rose, censeur suprême; A. Pinard, receveur général, et Dr. U. Archambault, médecin général.

A cette même assemblée l'Exécutif retient les services de M. C. S. O. Boudreault, en qualité d'inspecteur général, aux appointements de \$1,200 par année, et de M. R. Bélanger, en qualité de secrétaire général et de rédacteur du Prévoyant, à \$1,400 d'appointements. Il accepte la recommandation du médecin général et nomme pour composer le bureau médical MM. les Dr. Bédard, Duhamel, St-Denis et Parent. Il nomme M. Clovis Laporte, C.R., son procureur et aviseur légal. Il fixe les heures de bureau du médecin général.

A sa séance du 10 septembre l'Exécutif accepte la démission de M. F. X. Talbot, comptable en chef, et nomme comme son successeur M. Lassalle Gravelle aux appointements de \$1,100 par an. Il nomme M. H. Ménard au poste de sous-trésorier, en remplacement de M. Gravelle, aux appointements de \$600 par an et décide

de congédier les jeunes filles employées au département de la comptabilité. Il reçoit et prend en considération deux communications de Maître Clovis Laporte, C.R., procureur de l'Union, répondant à la demande qui lui avait été faite de son avis sur la question de la conversion des bénéfices de décès dans la caisse Bon Conjoint, et sur celle des bénéficiaires des polices des femmes mariées, membres de l'Union St-Joseph.

L'Exécutif décide de mettre en vigueur, après un délai raisonnable, la décision de la session fédérale de retenir \$1.25 sur les dépôts des aspirants refusés ou de ceux qui refusent d'accepter un lien imposé à leur police. Il renvoie au comité d'administration la question de la revision de l'échelle de taux.

Le directeur général ayant présenté à l'assemblée un rapport dans lequel il rend compte de l'administration de son département et soumet divers projets de propagande, ce rapport est minutieusement étudié et l'Exécutif arrête un plan préliminaire de recrutement.

Aux séances du comité d'administration des 3 et 16 et 23 septembre, le comité s'occupe d'affaires de routine et renvoie à l'Exécutif plusieurs questions importantes.

N.B.—Nous publierons chaque mois un résumé des délibérations de l'Exécutif.

LE COMPTABLE.

M. Lassalle Gravelle, sous-trésorier de l'Union St-Joseph, a été nommé comptable en remplacement de M. F. X. Talbot, démissionnaire. L'Exécutif ne pouvait faire un choix plus judicieux. M. Gravelle est au service de la société depuis plus de sept ans. Il a fait preuve d'aptitudes exceptionnelles à la comptabilité, au secrétariat et à la trésorerie. Tous les détails de

l'administration et les complications du service lui sont connus. Son activité incessante, son zèle, pour l'œuvre de la mutualité, son intégrité reconnue, son habileté comme comptable en font un fonctionnaire précieux et un digne chef du département le plus important de la société. Nous pouvons dire qu'il est l'homme par excellence pour mettre en pratique les recommandations de la dernière session fédérale.

BILAN AU 30 JUIN 1908.

ACTIF.

En argent :

En mains du Trésorier ..	122.92
En Banque Nationale ..	5184.91
En Banque Royale.....	11447.57
do. (compte spécial)	2720.00
do. („ Int.)	56.16
Dépôt au Gouvernement de Québec	5000.00
	<u>24431.56</u>

En valeurs :

Propriété immobilière (estimé), y compris système de chauffage, système d'éclairage et ascenseur	75000.00
Propriété mobilière	2000.00
	<u>77000.00</u>

1 ^o de certificats étant avancés faites aux membres âgés de 70 ans ou plus	4770.35
Avances pour frais de voyages	351.05
Loyers dûs	185.00
Montant dû par Conseils et Bureaux	7486.50
Montant dû sur inscriptions....	699.12
Prêts et Débentures, y compris intérêts sur iceux	286680.72
Intérêt sur compte Banque Nationale	213.25
	<u>77000.00</u>

Total de l'Actif. \$401817.55

PASSIF.

Au crédit des Conseils et Bureaux	105.15
Salaires et Divers	1612.53
Commissions	95.50
Examens	482.00
Balance due aux héritiers de la Caisse Sociale.....	128404.81
Réclamations de décès non payées au 30 juin	27361.44
Chèques non présentés, Banque Nationale	1961.01
Chèques non présentés, Banque Royale	4665.97
	<u>4665.97</u>

Total du passif. \$164688.41

Actif net	237129.14
auquel nous devons, cependant, ajouter la somme payable aux héritiers de la caisse sociale (incluse au passif ci-haut), qui bien que due n'est payable que d'ici à cinq ou six ans par versements hebdomadaires, savoir :	128404.81
Aussi le montant des réclamations pour décès dues au 30 juin, et qui se trouvent dans le même cas, savoir :	27361.44

Laissant un ACTIF REEL de \$392895.39

AUGMENTATION.

	Actif Réel
Bilan au 30 juin 1908.....	392895.39
Bilan au 30 juin 1906.....	223475.02

AUGMENTATION..... \$169420.37

NAISSANCES.

ST-EUGENE. — M. Clovis Montpellier, entrepreneur de pompes funèbres et visiteur des malades de l'Union St-Joseph, fait part à ses confrères de la naissance d'un fils le 30 avril, 1908. L'enfant a reçu au baptême les prénoms Joseph Alphonse. Parrain et marraine M. et Mme. Patrick McIntee, du village de St-Eugène.

ST-NARCISSE. — M. L. Veillette, censeur du Conseil de St-Narcisse, a le plaisir de faire part à ses parents et amis de la naissance d'un fils qui a reçu au baptême les noms de Joseph Pierre Elphège. Parrain et marraine, Pierre Veillette cousin, et Lumina Veillette, tante de l'enfant.

THE BROOK. — Le 25 mai l'épouse de Pierre Bélanger, membre de l'Union St-Joseph du Canada, un fils qui a reçu au baptême les noms de Joseph Aimé Raoul. Parrain et marraine M. et Mme Ephrem Tessier, oncle et tante de l'enfant.

VIAUVILLE. — A Viauville, le 1er juin, l'épouse de M. Sam Parent, 2ième vice-président du Conseil No. 130, un fils.

OTTAWA. — Le 24 juin, à Madame Hormisdas Cyr, une fille qui a reçu au baptême, les noms de Marie Virginie Rita.

Parrain et marraine, M. et Mme Emery Ouimet.

STE-ANNE DE LA POCATIÈRE — M. et Mme Joseph Raymond, trésorier de l'Union St-Joseph du Canada à Ste-Anne de la Pocatière, ont le plaisir de faire part à leurs parents et amis de la naissance d'un fils, le 10 août 1908, qui a reçu au baptême les noms de Joseph-George-Raphaël-Laval.

Parrain et marraine M. et Mme Léon Pelletier.

ROCKLAND.—Le 19 juin, à l'épouse de M. Joseph Joanisse, président du conseil de Rockland, une fille qui a reçu au baptême les noms de Marie, Elodie, Hilda.

Parrain et marraine, M. et Mme Philéas Joanisse.

RIPON.—Le 11 mai, l'épouse de M. Théo. Sabourin, un fils qui a reçu au baptême les noms de Joseph-Louis-Léopold. Parrain et marraine M. et Mme Louis Sabourin, oncle et tante de l'enfant.

TECUMSEH.—Le 3 juin, l'épouse de M. Eugène Labadie, un fils qui a reçu au baptême les noms de Joseph-Alfred-Raymond.

Parrain et marraine M. et Mme Joseph-Alfred Soulière.

ST-TÉLESPHORE.—A St-Télesphore, le 7 août, l'épouse de M. J. E. Daoust, une fille qui a reçu au baptême les noms de Marie-Marguerite Yvonne-Anna. Parrain et marraine, M. et Mme A. Lalonde de la paroisse de St-Télesphore, grands parents de l'enfant.

ST-SÉBASTIEN.—M. Alphonse Bernier, président du conseil local, a le plaisir de faire part à ses parents et amis de la naissance d'un fils, baptisé le 3 août dernier. Ce dernier porte les noms de Joseph Gérard, Arthur.

Le parrain Antonio Paradis, petit cousin de l'enfant, la marraine Augustine Bernier, petite sœur du nouveau né.

MAISONNEUVE.—Le 16 juin 1908, l'épouse de M. Joseph Montpetit, censeur du conseil de Viauville, une fille baptisée sous les noms de Marie, Marguerite, Lucienne.

ST-NARCISSE.—M. J. W. Garceau, président du conseil de St-Narcisse, a le plaisir d'annoncer à ses parents et amis la naissance d'un fils, qui a reçu au baptême les noms de Joseph, Paul. Parrain et marraine M. et Mme Thomas Rouet, de la Pointe du Lac, oncle et tante de l'enfant.

WENDOVER.—A Mme Joseph Maison neuve, épouse de notre dévoué percepteur de Wendover, est né, le 11 septembre, un fils qui a reçu au baptême les noms de Joseph-Siméon-Armand. Parrain et marraine, M. et Mme Joas Ménard, oncle et tante de l'enfant.

LACOLLE.—Le 9 septembre, à Mme et M. Omer Brault, receveur de l'Union St-Joseph du conseil local No. 79, un fils qui a reçu au baptême les noms suivant Joseph-Lord, Andeode. Parrain et marraine, M. et Mme Arsène Morin.

SAINTE-CROIX.—M. et Mme Séraphin Croteau font part à leurs parents et amis de la naissance, le 10 août, d'un fils, qui a reçu au baptême les noms de Joseph-Emilien-Réal. Parrain et marraine, M. et Mme Xavier Croteau, oncle et tante de l'enfant.

MONTREAL.—A l'épouse de M. Gélas Montpetit un fils, qui a reçu au baptême les noms de Joseph-Emile-Lucien. Parrain et marraine, M. et Mme Emile Montpetit, oncle et tante de l'enfant.

CONDOLEANCES.

Le Conseil Lachute Mills No. 74, à son assemblée régulière du 6 septembre 1908, a adopté la résolution suivante :

"Proposé par M. F. Paquette, secondé par M. Chs. Barker et résolu à l'unanimité que ce conseil offre à M. Jos. Bousquet, son dévoué président, ses plus sincères condoléances à l'occasion de la mort de son enfant arrivée le 20 août dernier."

Que copie de la présente résolution lui soit adressée ainsi qu'au Prévoyant pour publication.

GÉDÉON DESJARDINS,
Secretary.

La Caisse Donataire C.

Classe ordinaire.

Contributions mensuelles.

Age	\$500	\$1,000	\$1,500	\$2,000
16 à	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
19	48	85	1 23	1 60
20	48	86	1 24	1 62
21	49	88	1 27	1 66
22	50	90	1 30	1 70
23	51	92	1 33	1 74
24	52	94	1 36	1 78
25	54	98	1 42	1 86
26	56	1 02	1 48	1 94
27	58	1 06	1 54	2 02
28	60	1 10	1 60	2 10
29	62	1 14	1 66	2 18
30	64	1 18	1 72	2 26
31	66	1 22	1 78	2 34
32	68	1 26	1 84	2 42
33	70	1 30	1 90	2 50
34	73	1 35	1 98	2 60
35	75	1 40	2 05	2 70
36	78	1 46	2 14	2 82
37	82	1 54	2 26	2 98
38	85	1 60	2 35	3 10
39	88	1 66	2 44	3 22
40	91	1 72	2 53	3 34
41	95	1 80	2 65	3 50
42	98	1 86	2 74	3 62
43	1 02	1 94	2 86	3 78
44	1 08	2 06	3 04	4 02
45	1 15	2 20	3 25	4 30

HONORAIRES D'ADMISSION \$2.00
Quelque soit le montant de la police.

Bénéfices.

En Invalidité

$\frac{1}{2}$ de la police comptant ou $\frac{1}{10}$ par année pendant 20 ans, sans intérêt, et cessation de toute contribution.

A 70 ans:

$\frac{1}{10}$ de la police chaque année pendant 12 ans et cessation de toute contribution.

Au décès:

Le montant de la police; ou la balance due, si le membre s'est prévalu des bénéfices en invalidité ou à 70 ans.

Caisse Donataire C, et caisse de Secours réunies,

Classe ordinaire.

Contributions mensuelles.

Age	\$500	\$1,000	\$1,500	\$2,000
16 à	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
19	98	1 35	1 73	2 10
20	98	1 36	1 74	2 12
21	99	1 38	1 77	2 16
22	1 00	1 40	1 80	2 20
23	1 01	1 42	1 83	2 24
24	1 02	1 44	1 86	2 28
25	1 04	1 48	1 92	2 36
26	1 06	1 52	1 98	2 44
27	1 08	1 56	2 04	2 52
28	1 10	1 60	2 10	2 60
29	1 12	1 64	2 16	2 68
30	1 14	1 68	2 22	2 76
31	1 16	1 72	2 28	2 84
32	1 18	1 76	2 34	2 92
33	1 20	1 80	2 40	3 00
34	1 23	1 85	2 48	3 10
35	1 25	1 90	2 55	3 20
36	1 28	1 96	2 64	3 32
37	1 32	2 04	2 76	3 48
38	1 35	2 10	2 85	3 60
39	1 38	2 16	2 94	3 72
40	1 46	2 27	3 08	3 89
41	1 50	2 35	3 20	4 05
42	1 53	2 41	3 29	4 17
43	1 57	2 49	3 41	4 33
44	1 63	2 61	3 59	4 57
45	1 80	2 85	3 90	4 95

HONORAIRES D'ADMISSION, \$2.00
Quelque soit le montant de la police.

Bénéfices.

En maladie:

\$5.00 par semaine pendant 15 semaines par année.

Au décès de l'épouse:

\$75.00.

En Invalidité:

$\frac{1}{2}$ de la police comptant ou $\frac{1}{10}$ par année pendant 20 ans, sans intérêt, et cessation de toute contribution.

A 70 ans:

$\frac{1}{10}$ de la police chaque année pendant 12 ans et cessation de toute contribution.

Au décès:

Le montant de la police; ou la balance due, si le membre s'est prévalu des bénéfices en invalidité ou à 70 ans.

Les aspirants de 40 ans et plus doivent produire la preuve de leur âge avec leur demande d'admission.

Le membre n'a marié lors de son admission, qui se mariera ensuite, n'aura droit aux bénéfices de décès d'épouse que sur preuve donnée par certificat de médecin, dans les 60 jours qui suivront son mariage, que son épouse est en bonne santé.

LA CAISSE SOCIALE

20 par cent des contributions mensuelles des porteurs de Bons Conjointes et de Bons Mutuels sont déposés à la Réserve Fiduciaire pour leur garantie exclusive.

LE BON CONJOINT.

LE BON MUTUEL.

Contributions mensuelles.

AGE	\$750.	\$1,500	\$3,000
-----	--------	---------	---------

16	63	1 25	2 30
----	----	------	------

17	64	1 27	2 34
----	----	------	------

18	65	1 29	2 38
----	----	------	------

19	66	1 31	2 42
----	----	------	------

20	67	1 33	2 46
----	----	------	------

21	68	1 35	2 50
----	----	------	------

22	69	1 37	2 55
----	----	------	------

23	70	1 40	2 60
----	----	------	------

24	72	1 43	2 66
----	----	------	------

25	73	1 46	2 72
----	----	------	------

26	75	1 50	2 80
----	----	------	------

27	77	1 54	2 88
----	----	------	------

28	79	1 58	2 96
----	----	------	------

29	82	1 63	3 06
----	----	------	------

30	84	1 68	3 16
----	----	------	------

31	87	1 74	3 28
----	----	------	------

32	90	1 80	3 40
----	----	------	------

33	93	1 85	3 50
----	----	------	------

34	95	1 90	3 60
----	----	------	------

35	98	1 96	3 72
----	----	------	------

36	1 01	2 02	3 84
----	------	------	------

37	1 04	2 08	3 96
----	------	------	------

38	1 07	2 14	4 08
----	------	------	------

39	1 10	2 20	4 20
----	------	------	------

40	1 14	2 27	4 34
----	------	------	------

41	1 18	2 35	4 50
----	------	------	------

42	1 23	2 45	4 70
----	------	------	------

43	1 28	2 55	4 90
----	------	------	------

44	1 33	2 65	5 10
----	------	------	------

45	1 38	2 75	5 30
----	------	------	------

CLASSE ORDINAIRE.

HONORAIRES D'ADMISSION, \$3.00.

Quelque soit le montant du Bon.

Les sommes payées pour les bénéfices ci-dessous sont déduites du Bon.

BÉNÉFICES.

En maladie: Par semaine, \$ 750 \$2.50

15 semaines \$1500 \$5.00

par année. \$3000 \$5.00

En invalidité: Comptant, déduction faite des bénéfices retirés antérieurement en règlement final..

\$ 750 \$300.

\$1500 \$600.

\$3000 \$1200.

An décès de l'épouse: Pour frais funéraires, \$ 750 \$50

Pour frais funéraires, \$1500 \$100

\$3000 \$100

A 65 ans révolus: Par semaine jusqu'à paiement complet de la balance due.

\$ 750 \$2.50

\$1500 \$5.00

\$3000 \$5.00

An décès: Pour et \$2.50 Par semaine, \$ 750 \$50

Par semaine jusqu'à paiement complet de la balance due, \$1500 \$100

\$3000 \$100

ou 60% comptant de la valeur de la police en règlement final.

An décès dans le cas de conversion 5 p.c. sera ajouté au montant des 60 p.c. pour chaque période entière de 10 ans de sociétariat, ce qui fera 65 p.c., 70 p.c. comptant, etc., selon la durée du sociétariat.

Les membres de la Caisse Sociale ne sont jamais, durant leur sociétariat, libérés du paiement des contributions mensuelles ou autres cotisations. Les aspirants de 40 ans et plus doivent produire la preuve de leur âge avec leur demande d'admission. Le membre non marié lors de son admission qui se mariera ensuite, n'aura droit aux bénéfices de décès d'épouse que sur preuve donnée par certificat de médecin dans les 60 jours qui suivront son mariage, que son épouse est en bonne santé.

Contributions mensuelles.

AGE	\$750.	\$1,500
-----	--------	---------

16	65	1 10
----	----	------

17	66	1 12
----	----	------

18	67	1 14
----	----	------

19	68	1 16
----	----	------

20	69	1 18
----	----	------

21	70	1 20
----	----	------

22	71	1 22
----	----	------

23	72	1 24
----	----	------

24	73	1 26
----	----	------

25	74	1 28
----	----	------

26	75	1 30
----	----	------

27	76	1 32
----	----	------

28	78	1 36
----	----	------

29	80	1 40
----	----	------

30	82	1 44
----	----	------

31	84	1 48
----	----	------

32	87	1 53
----	----	------

33	90	1 58
----	----	------

34	93	1 63
----	----	------

35	96	1 68
----	----	------

36	1 00	1 74
----	------	------

37	1 05	1 80
----	------	------

38	1 10	1 86
----	------	------

39	1 15	1 92
----	------	------

40	1 20	2 00
----	------	------

41	1 25	2 08
----	------	------

42	1 35	2 16
----	------	------

43	1 45	2 25
----	------	------

44	1 55	2 35
----	------	------

45	1 65	2 45
----	------	------

CLASSE ORDINAIRE.

LES DEUX SEXES ADMIS

HONORAIRES D'ADMISSION, \$2.00.

Quelque soit le montant du Bon.

En maladie: Par semaine, \$ 750 \$2.50

15 semaines \$1500 \$5.00

par année. \$3000 \$5.00

En invalidité: Comptant, déduction faite des bénéfices retirés antérieurement en règlement final..

\$ 750 \$300.

\$1500 \$600.

\$3000 \$1200.

An décès de l'épouse: Pour frais funéraires, \$ 750 \$50

Pour frais funéraires, \$1500 \$100

\$3000 \$100

A 65 ans révolus: Par semaine jusqu'à paiement complet de la balance due.

\$ 750 \$2.50

\$1500 \$5.00

\$3000 \$5.00

An décès: Pour et \$2.50 Par semaine, \$ 750 \$50

Par semaine jusqu'à paiement complet de la balance due, \$1500 \$100

\$3000 \$100

ou 60% comptant de la valeur de la police en règlement final.

An décès dans le cas de conversion 5 p.c. sera ajouté au montant des 60 p.c. pour chaque période entière de dix ans de sociétariat ce qui fera 65 p.c., 70 p.c. comptant, etc., selon la durée du sociétariat.

Les membres de la Caisse Sociale ne sont jamais, durant leur sociétariat, libérés du paiement des contributions mensuelles ou autres cotisations. Les aspirants de 40 ans et plus doivent produire la preuve de leur âge avec leur demande d'admission. Le membre non marié lors de son admission qui se mariera ensuite, n'aura droit aux bénéfices de décès d'épouse que sur preuve donnée par certificat de médecin dans les 60 jours qui suivront son mariage, que son épouse est en bonne santé.

Ne seront admis à participer aux bénéfices de cette caisse que ceux qui font partie d'autres caisses de la société.

LA CAISSE DE SECOURS D.

Ne seront admis à participer aux bénéfices de cette caisse que ceux qui font partie d'autres caisses de la société.

BÉNÉFICES.

En maladie:

\$5.00 par semaine, 15 semaines chaque année.

An décès de l'épouse:

\$75.00

HONORAIRES D'ADMISSION, \$1.00.

AGE.

16 à 39 ans, les deux inclusivement

40 à 45 " "

Contributions mensuelles.

50 cents.

55 "

La Caisse Douairière E.

Pour les deux sexes mais particulièrement pour le sexe féminin.

Assurance payable au décès seulement.

Admission de 16 à 45 ans, les deux inclusivement.

HONORAIRES D'ADMISSION, 50c.

AGE.

16 à 23 ans, les deux inclusivement.

24 à 29 do do 15

30 à 34 do do 20

35 à 39 do do 25

40 à 45 do do 30

Contributions mensuelles.

\$100. \$200.

\$ c. \$ c.